



2015

Rapport de gestion



 **BCN**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Eaux neuchâtelaises

Nous vous proposons cette année le thème de l'eau comme fil rouge de notre Rapport de gestion 2015. A travers le regard des photographes, nous vous invitons à découvrir au cours des pages un portrait contrasté des eaux neuchâtelaises, rivières et lacs du canton, soulignant leur diversité et leur charme.

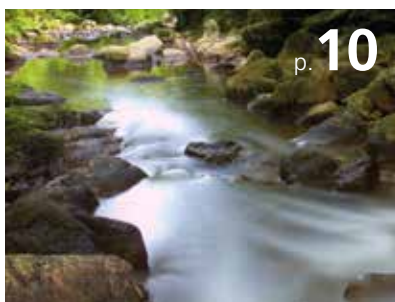
La photographie de couverture représente le lac de Neuchâtel par un soir d'été; elle a été réalisée par Patrice Mestari selon la technique du « Light Painting », qui permet de donner forme à une lumière en mouvement, grâce à un temps d'exposition lent. Les autres prises de vue, signées par Vincent Bourrut, saisissent le visage des eaux du canton à différents moments de l'année : le Seyon, l'Areuse, la Thielle, le lac des Taillères, le Doubs, la cascade de Môtiers et le lac de Neuchâtel.

Rapport de gestion BCN Sommaire

00 Intro

Eaux neuchâteloises	01
Sommaire	02
Chiffres-clés	04
En un clin d'œil	05
Message de la Présidente et du Directeur général	06

01 Revue 2015



Introduction	12
Revue de l'année 2015	13
< Clientèle individuelle	17
< Clientèle entreprises	18
< Private Banking et Asset Management	19

02 Portrait



Introduction	22
Votre banque, statut et mission	23
Engagement	24
< Valeurs	24
< Charte éthique BCN	25
< Responsabilité sociale d'entreprise	27
< Développement durable	28
Contribution à la vie du canton	32
< Sponsoring et soutien	33
< Prix BCN Innovation	34
< Fondation culturelle BCN	35

03 Reflets conjoncturels



Introduction	38
Economie mondiale et suisse	39
Economie neuchâteloise	41

2015

04 Gouvernance d'entreprise



05 Exercice annuel



06 Rapport organe révision



Mission_____	49	Comptes annuels_____	66	Rapport_____	92
Conseil d'administration_____	50	Annexe du boucllement_____	71	Ancrée dans la région_____	94
Direction_____	58	Information se rapportant au bilan_____	78	A votre service_____	94
Rémunération, participations et prêts_____	63	Information se rapportant aux opérations hors bilan_____	87	← Adresses_____	95
Organe de révision bancaire_____	63	Information se rapportant au compte de résultat_____	88		
Politique d'information_____	63				

133^e rapport de gestion

Chiffres-clés

	<i>en millions CHF</i>	2015	2014	Evolution en %
Bilan				
Somme du bilan		10'305	9'943	3,6
Prêts à la clientèle		8'201	7'869	4,2
Avoirs de la clientèle		6'165	5'852	5,3
Capital et réserves après emploi du bénéfice		717	675	6,2
<i>en milliers CHF</i>				
Produits et charges				
Opérations d'intérêts		93'481	91'447	2,2
Opérations de commissions et des prestations de service		25'555	27'184	-6,0
Opérations de négoce		8'451	8'978	-5,9
Autres résultats ordinaires		3'273	4'508	-27,4
Charges		64'399	65'392	-1,5
<i>en milliers CHF</i>				
Résultats				
Produits		130'760	132'117	-1,0
Résultat opérationnel		56'519	55'228	2,3
Bénéfice de l'exercice		34'960	33'333	4,9
<i>en milliers CHF</i>				
Répartition du bénéfice				
Intérêt sur capital de dotation CHF 100'000'000.- à 5%		5'000	5'000	0,0
Attribution en fonds propres		41'280	36'491	13,1
<i>en %</i>				
Rentabilité				
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		7,9	8,2	
Rentabilité du capital mis à disposition par l'Etat (sans rémunération garantie de l'Etat)		22,3	21,2	
Taux de couverture des fonds propres		189,2	175,0	
Taux de couverture des hypothèques par l'épargne		51,0	52,6	
Ratio coûts/revenus		49,2	49,5	
Notre présence				
Nombre de points de vente		12	12	
Nombre de bancomats		58	57	
Nombre d'appareils de versement		10	8	
Evolution du personnel				
Nombre de collaborateurs		304	301	
Nombre de postes de travail à 100%		265,1	264,2	
Nombre d'apprentis		19	18	

En un clin d'œil

CHF 10'305 millions

Somme du bilan

+3,6%



CHF 35 millions

Bénéfice
de l'exercice

+4,9%



CHF 23,5 millions

Rémunération
de l'Etat

+4,4%



CHF 6'165 millions

Avoirs de
la clientèle

+5,3%



CHF 717 millions

Fonds propres

+6,2%



CHF 7'061 millions

Hypothèques

+4,8%





Manuela Surdez
Présidente du Conseil d'administration



Jean-Noël Duc
Directeur général

« Les résultats d'une enquête d'image, réalisée au premier semestre de l'année 2015, nous ont offert le privilège de cette inestimable considération : la banque à laquelle les Neuchâtelois accordent prioritairement leur confiance est bien, et de loin, la BCN. »

Manuela Surdez

Message de la Présidente et du Directeur général

Chères Neuchâteloises, Chers Neuchâtelois,

Plus que dans toute autre entreprise sans doute, la confiance est au cœur des relations qu'un établissement bancaire entretient avec sa clientèle. Encore faut-il se mettre d'accord sur la portée de cette notion. Car la confiance, c'est une réalité qui se construit, année après année, jour après jour, et qu'aucune institution ne peut s'offrir opportunément à travers une habile campagne de communication.

Les résultats d'une enquête d'image, réalisée au premier semestre de l'année 2015, nous ont offert le privilège de cette inestimable considération: la banque à laquelle les Neuchâtelois accordent prioritairement leur confiance est bien, et de loin, la BCN. Nous nous en réjouissons. C'est dans cet esprit de confiance réciproque avec les habitants du canton que notre banque a avancé, cette année encore, sur le chemin d'un succès inscrit dans la continuité.

Exercice 2015 en progression

En 2015, la BCN a une fois de plus démontré sa bonne santé avec un exercice à la hauteur de ses attentes, dans un environnement difficile, marqué par des marges d'intérêt faibles, des taux négatifs et des contraintes légales toujours plus complexes. Le résultat opérationnel s'élève à CHF 56,5 millions et le bénéfice de l'exercice à CHF 35 millions, confirmant cette progression.

Ces bons résultats ont permis à la BCN de verser à l'Etat de Neuchâtel un montant de CHF 23,5 millions, soit CHF 1 million de plus qu'en 2014. Nous relevons que depuis 2000, la BCN a versé CHF 342 millions à son propriétaire (y compris le rachat de 25 millions du capital de dotation en 2011 et le versement d'un agio de même montant) et, dans le même temps, étoffé ses fonds propres pour atteindre CHF 717 millions. L'ensemble du canton bénéficie ainsi des bons résultats de la banque.

« Ces bons résultats ont permis à la BCN de verser à l'Etat de Neuchâtel un montant de CHF 23,5 millions, soit CHF 1 million de plus qu'en 2014. »

Jean-Noël Duc

Faits marquants 2015

L'économie neuchâteloise, fortement exportatrice, a été particulièrement touchée par **l'abandon du taux plancher** en janvier 2015 et par un contexte géopolitique international généralement défavorable, et ce tout au long de l'année. Dans cette phase difficile, la BCN a poursuivi son soutien aux entreprises locales. Ainsi, en 2015, 30 entreprises ont pu profiter de sa prestation spécifique **« PME Plus »** à hauteur de CHF 12 millions. Depuis sa création, 279 sociétés, dans plus de 30 secteurs d'activité différents, ont bénéficié de cette prestation spécialement conçue pour les assister dans des moments-clés tels que reprises d'entreprises, forte croissance ou investissements importants, pour un montant total de CHF 127 millions.

Notre soutien à l'économie locale se traduit également par une contribution au lancement de start-ups novatrices, par le biais de notre **Prix BCN Innovation**. Doté de CHF 300'000, il a été remis en 2015 à la société Kizy Tracking SA.

Au-delà de son rôle économique, ayant à cœur de s'impliquer dans la vie du canton et de ses habitants, la banque a également contribué en 2015 à hauteur de CHF 3,1 millions aux **activités culturelles et sportives** de qualité qui témoignent du dynamisme de notre région et participent à son rayonnement.

Parmi les temps forts de l'année 2015, la BCN a pu finaliser le **programme de régularisation fiscale** avec les Etats-Unis au début de l'été.

Autre fait marquant de l'année, la BCN a procédé à la **cession de sa participation dans Swiss-canto**. Le produit de cette vente a été intégralement alloué au renforcement de ses fonds propres.

Dans un registre plus proche de sa mission quotidienne, elle a inauguré au mois de septembre les locaux entièrement rénovés et modernisés de son **agence de Fleurier**. Cet investissement reflète l'importance pour la BCN de rester proche de sa clientèle et présente au cœur de son activité de tous les jours.

Enfin, la BCN a eu le plaisir d'annoncer à la fin de l'année la **nomination de son futur Directeur général** en la personne de Pierre-Alain Leuenberger, actuel directeur, responsable de la gestion des risques crédits auprès de notre établissement. Son savoir-faire, son expérience et ses qualités humaines lui offrent des atouts de choix pour assurer la succession de notre actuel Directeur général.

Relever les défis de l'avenir

Pour la BCN, les enjeux des années à venir sont nombreux et de natures diverses. Nous citerons notamment la contribution au développement économique et au repositionnement du canton, les choix à effectuer pour appréhender le virage de la digitalisation, notre engagement dans le domaine du développement durable, et enfin, la garantie d'offrir un service toujours plus performant à la population et aux entreprises neuchâtoises. Grâce au travail et à l'implication quotidienne de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, à qui nous devons notre réussite, c'est avec sérénité que nous sommes prêts à relever les défis considérables auxquels sera confronté l'ensemble du monde bancaire.

Nous les aborderons en observant les impératifs éthiques liés à notre patrimoine génétique, celui d'une banque à dimension humaine, inscrite dans un tissu économique et social dont elle partage l'identité et les valeurs. Une banque sur laquelle les personnes et les entreprises qui font notre canton peuvent compter, dans un esprit de respect mutuel, année après année.

Cette confiance, vous nous l'avez accordée. Nous vous en remercions.



Manuela Surdez
Présidente du Conseil d'administration



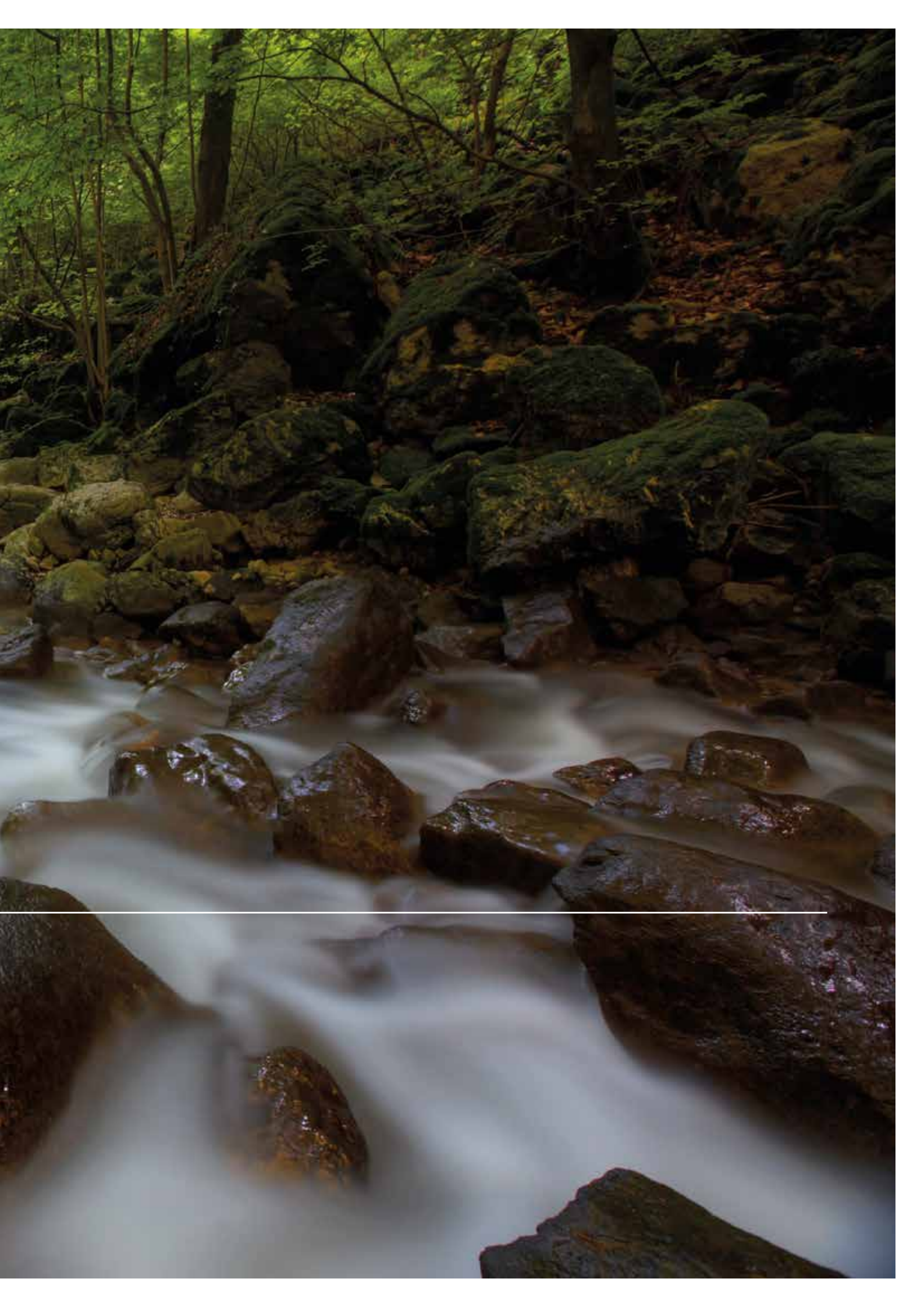
Jean-Noël Duc
Directeur général



01

Revue 2015

Gorges du Seyon



La BCN en bonne santé

En 2015, la BCN a démontré sa bonne santé avec un exercice à la hauteur de ses attentes, malgré des marges d'intérêt faibles, des taux négatifs et des contraintes légales toujours plus complexes. Le résultat opérationnel est en hausse de 2,3% à CHF 56,5 millions et le bénéfice de l'exercice progresse de 4,9% à CHF 35 millions. Ce résultat positif permet d'augmenter la rétribution à l'Etat de Neuchâtel de 4,4%, ce qui porte le montant total à CHF 23,5 millions (soit CHF 1 million de plus qu'en 2014), y compris la rémunération de la garantie d'Etat.

Revue de l'année 2015

Exercice 2015

En progression constante depuis onze ans, la BCN confirme sa bonne santé. En 2015, elle a poursuivi ce chemin ascendant avec succès dans un contexte difficile, marqué par des taux d'intérêts bas, par une réglementation toujours plus contraignante et par l'abandon du taux plancher EUR/CHF, qui a pénalisé l'industrie neuchâtelaise. Grâce à la maîtrise continue des charges d'exploitation, la BCN présente de bons résultats opérationnels. Ceux-ci lui permettent d'augmenter la rétribution à l'Etat de 4,4%, portant le montant total, y compris la rémunération de la garantie d'Etat, à CHF 23,5 millions.

En 2015, l'économie neuchâtelaise a été touchée de plein fouet par l'abandon du taux plancher EUR/CHF par la BNS. Dans l'industrie, l'année aura été marquée par la réduction simultanée du chiffre d'affaires et des marges, de manière encore plus marquée pour celles orientées vers l'exportation. Dans ce contexte, les entreprises se sont employées à réduire leurs charges et à reporter certains investissements ou projets. Dans les autres secteurs, les résultats demeurent satisfaisants grâce à la consommation intérieure qui reste solide.

Au travers de son activité de financement, la BCN a démontré sa forte implication dans le canton, assumant pleinement sa mission de soutien à l'économie. Dans cette conjoncture délicate, conformément à son patrimoine génétique, la BCN est restée le partenaire privilégié des entreprises locales, par une proximité avec les dirigeants ainsi qu'un suivi réactif de la marche de leurs affaires. La rapidité avec laquelle le tissu industriel régional s'est adapté à la situation issue de l'abandon du taux plancher peut être saluée, même si l'exercice 2015 et les effets sur celui en cours laisseront des traces dans les comptes de résultats de nombreuses entreprises.

Dans le domaine hypothécaire, la période de taux bas se prolonge depuis quelques années, ce qui représente un défi permanent pour la BCN dont plus de trois quarts des revenus proviennent de la différence entre intérêts perçus et versés. Or, en 2015, la banque a renouvelé CHF 1,3 milliard de contrats d'hypothèques à taux fixes à un taux moyen inférieur de 79 points à leur niveau précédent. L'augmentation des fonds déposés, notamment de l'épargne, a contribué à réduire l'impact du coût des swaps. Cette réduction, liée à des refinancements à long terme plus avantageux et à la progression des volumes de crédits, a permis de contrebalancer le coût des renouvellements hypothécaires, et, même, d'améliorer les revenus nets d'intérêts.

Parallèlement aux efforts entrepris pour collecter les fonds de la clientèle, la banque a mis en œuvre d'importantes évolutions liées au cadre réglementaire qui régit l'activité de conseil en placements et gestion de patrimoine. Il s'agit en particulier des thématiques en lien avec la conformité fiscale des clients étrangers, ainsi que la mise en adéquation des produits et processus internes, avec les règles de protection des consommateurs.

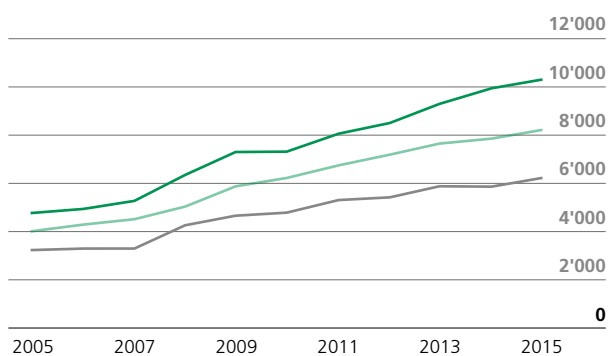
Renforcement du bilan

La BCN se porte bien, comme en témoigne l'évolution du bilan qui a progressé de 3,6% à CHF 10,3 milliards en 2015 contre CHF 9,9 milliards en 2014. Les postes clés affichent des progressions sensibles :

Bilan synthétique	en millions CHF	2015	2014	Variations en %
Total du bilan		10'305	9'943	+3,6
Prêts à la clientèle		8'201	7'869	+4,2
Avoirs de la clientèle		6'165	5'852	+5,3
Fonds propres (après répartition)		717	675	+6,2

Bilan synthétique

en millions CHF



■ Bilan
■ Prêts à la clientèle
■ Avoirs de la clientèle

L'actif du bilan met en évidence une activité commerciale dynamique. Les prêts à la clientèle atteignent CHF 8'201 millions, en augmentation de +4,2%. Les créances hypothécaires se développent (+4,8%) à CHF 7'061 millions, tandis que les créances sur la clientèle commerciale et les collectivités publiques progressent (+0,6%) à CHF 1'141 millions.

Au passif, les fonds de la clientèle au bilan, y compris bons de caisse, dépassent désormais les CHF 6 milliards à CHF 6'165 millions (+5,3%). Le recours aux emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses a pérennisé le financement à long terme de la BCN (+3,9% à CHF 1'909 millions).

Après répartition du résultat, les fonds propres et les réserves se montent désormais à CHF 717 millions. Les fonds propres réglementaires totaux, incluant le volant anticyclique de 2%, exprimés en pourcents des positions pondérées en fonction du risque se montent à 14,1%, (en regard d'exigences légales fixées à 11,2%), représentant un taux de couverture des fonds propres de 176,4% (163,0% en 2014).

Résultats de l'entreprise

Le compte de résultat affiche des revenus en légère baisse

Résultats de l'entreprise	en millions CHF	2015	2014	Variations en %
Intérêts		93,5	91,4	+2,2
Commissions		25,6	27,2	-6,0
Négoce		8,5	9,0	-5,9
Autres		3,3	4,5	-27,4
Compte de résultat (revenu total)		130,8	132,1	-1,0

à CHF 130,8 millions. La réduction du volume des swaps, résultant de l'augmentation des fonds déposés, associée à des refinancements à long terme plus avantageux et à la progression des volumes de crédits, a permis d'améliorer les revenus d'intérêts, qui progressent de +2,2% à CHF 93,5 millions. Les commissions reculent de 6,0% à CHF 25,6 millions, reflétant principalement une activité moins soutenue dans le domaine du commerce de titres. Le résultat des opérations de négoce atteint un niveau de CHF 8,5 millions (-5,9%), en retrait pour les mêmes raisons. Les autres résultats ordinaires représentent un apport de CHF 3,3 millions.

L'évolution des charges d'exploitation (-1,5% à CHF 64,4 millions) témoigne d'une maîtrise exemplaire. Le ratio « coûts/revenus » s'améliore à 49,2% (49,5% en 2014). Le résultat opérationnel est en hausse de 2,3% pour atteindre les CHF 56,5 millions et le bénéfice de l'exercice progresse de 4,9% à CHF 35 millions.

Rétribution de l'Etat et fonds propres

Ce résultat positif permet d'augmenter la rétribution à l'Etat de Neuchâtel de 4,4%, ce qui porte le montant total à CHF 23,5 millions (soit CHF 1 million de plus qu'en 2014). Ce montant se répartit comme suit: CHF 1,2 million qui concerne la rémunération de la garantie de l'Etat, CHF 5 millions pour la rémunération des intérêts sur le capital, CHF 17,3 millions de versements supplémentaires.

Déduction faite de la rémunération de la garantie de l'Etat, le montant versé représente un rendement du capital de dotation de 22,3% contre 21,2% un an plus tôt.

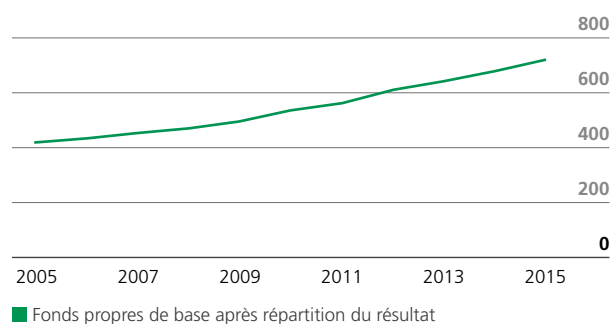
La répartition du résultat, ainsi que l'allocation du produit de la vente de la participation de la BCN dans Swisscanto, ont permis d'attribuer CHF 41,3 millions aux réserves. Les fonds propres et les réserves atteignent désormais CHF 717 millions, en progression de 6,2%.

Cette augmentation sensible induit une rentabilité opérationnelle en légère baisse à 7,9% (8,2% en 2014), le résultat opérationnel progressant de façon moins soutenue. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années.

Fonds propres	<i>en millions CHF</i>	2015	2014	Variations en %
Fonds propres		717	675	+6,2

<i>Exprimés en % des positions pondérées en fonction du risque</i>	2015	2014
Fonds propres réglementaires totaux	15,1	14,0
<i>y. c. volant anti-cyclique de 2% défini par la BNS</i>	14,1	13,0
Taux de couverture des fonds propres	176,4	163,0

Evolution des fonds propres (en millions de francs)



Moyenne annuelle des emplois à plein temps

A fin 2015, l'effectif du personnel de la BCN s'élevait à 304 collaboratrices et collaborateurs. Converti en postes à temps complet, le nombre d'emplois est de 265,1 (264,2 à fin 2014), auquel il faut ajouter 19 apprenties et apprentis. L'effectif moyen au cours de l'année, converti en postes à temps complet (sans apprentis), est de 264,1 (269,8 en 2014).

Programme US

En juillet 2015, la BCN a signé un accord réglant le différend fiscal concernant la clientèle ayant un lien avec les États-Unis. Cette régularisation inclut le paiement d'un montant de CHF 1,06 million, intégralement couvert par les provisions existantes.

Perspectives d'avenir

Pour l'année 2016, la marge d'intérêts, principale source de revenu, devrait rester sous pression et les incertitudes actuelles se poursuivre. En dépit de ce contexte compliqué, la BCN ambitionne néanmoins des résultats 2016 dans la ligne de ceux réalisés en 2015, grâce au développement de nos affaires, à l'amélioration des processus et à un suivi rigoureux des charges.

Marché immobilier

L'année 2015 a marqué un tournant dans la dynamique du marché des résidences à propre usage, à la fois sur le territoire neuchâtelois et en Suisse. Le renforcement du cadre réglementaire intervenu en 2014 d'une part, et les incertitudes liées à la conjoncture économique d'autre part, en sont les causes principales. Toutefois, à la faveur d'un contexte de taux d'intérêt toujours extrêmement bas, il n'y a pas eu de correction de prix, mais plutôt une stabilisation à un niveau élevé. Les promoteurs immobiliers ont, pour une bonne part, anticipé ce retournement et n'ont mis en chantier que des projets pour lesquels les immeubles avaient trouvé preneurs sur plans, ce qui limite fortement les risques de déséquilibre.

En ce qui concerne les immeubles de rendement, la situation est autre. La demande est restée très soutenue pour cette classe d'actifs, en raison de la faible attractivité d'autres véhicules de placement offrant des revenus fixes, comme les obligations par exemple. Il en a résulté une nouvelle pression à la baisse sur les rendements, respectivement une augmentation des prix de transaction, amenant les investisseurs à devoir, plus que jamais, se montrer sélectifs sur la qualité des objets.

Enfin, dans le domaine des immeubles commerciaux, le climat général n'a pas été propice au développement de nouveaux projets ce qui n'a toutefois pas eu d'impact sur le niveau des prix, puisque, contrairement à d'autres régions de Suisse, le marché neuchâtelois n'a pas souffert de la forte concurrence de nouveaux objets commercialisés par des investisseurs institutionnels.

Revue de l'année 2015

Clientèle individuelle

Dans un contexte marqué par des taux d'intérêts historiquement bas et un certain tassement du marché immobilier, la BCN a continué de bien développer ses activités auprès de la clientèle individuelle, tant sur le plan hypothécaire que sur celui de l'épargne.

Activités et organisation

En 2015, le secteur de la clientèle individuelle employait 125 collaborateurs répartis dans l'ensemble du territoire cantonal. La BCN couvre les besoins de la clientèle privée en matière de financements immobiliers, d'épargne, de placements et de prévoyance, ainsi que les prestations de gestion courante et les cartes de crédit. Elle fournit à ses clients le réseau bancaire le plus important du canton, avec une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations : un réseau physique de douze points de vente, un parc de 58 bancomats, un service de conseil par téléphone et une banque en ligne au travers de BCN-Netbanking.

Depuis le 15 avril 2015, l'application BCN Mobile Banking permet à chaque client qui a signé un contrat BCN-Netbanking de gérer ses comptes, ses paiements et de suivre l'actualité de la banque au moyen d'un smartphone ou d'une tablette électronique, en toute sécurité. Cette application offre également la possibilité de suivre les cours de change et de localiser aisément les bancomats et agences BCN les plus proches.

Soucieuse d'optimiser ses infrastructures pour répondre aux besoins de ses clients, la BCN a entièrement rénové son agence de Fleurier en 2015, après la rénovation de celle du Locle une année plus tôt. Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de moderniser les locaux accessibles à la clientèle (caisse, bureaux conseils et bureaux de réception), mais aussi plus généralement de développer l'accueil de façon proactive, afin d'offrir un service toujours plus performant. La rénovation du réseau d'agences BCN se poursuivra au cours des années à venir.

Perspectives

Une ambition majeure de la BCN est d'offrir des prestations répondant aux plus hauts standards de qualité. Ainsi, durant une partie de l'année 2015, des questionnaires de satisfaction ont été adressés aux nouveaux clients afin de recueillir leurs remarques. En 2016, cette évaluation qualitative sera élargie à un panel de clients déjà en relation avec la banque. L'analyse de la satisfaction doit permettre d'optimiser le service à la clientèle de manière ciblée, afin de répondre au plus près à ses besoins et attentes.

Revue de l'année 2015

Clientèle entreprises

Depuis 1883 au service des entreprises de la région, la BCN est, par sa forte implication dans le segment commercial, le partenaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille. Durant l'année 2015, l'économie neuchâteloise, fortement exportatrice, a été tout particulièrement touchée par l'abandon du taux plancher par la BNS. De plus, des événements politiques et économiques au niveau international ont eu un impact négatif sur la consommation mondiale, avec des répercussions défavorables pour notre région. Dans cette phase difficile, la BCN a poursuivi son soutien aux entreprises locales.

Activités et organisation

Banque des PME neuchâtelaises par vocation, la BCN dispose de 17 collaboratrices et collaborateurs spécialisés en crédits commerciaux et actifs sur deux zones de marché, l'une pour le Littoral, l'autre qui comprend les Montagnes et les Vallées neuchâtelaises. Grâce à une solide expérience bancaire, une formation supérieure et une connaissance approfondie du tissu économique neuchâtelois, les conseillers BCN placent le dialogue au centre de leurs priorités, afin d'établir une relation de confiance durable, sous la forme d'un véritable partenariat.

La BCN a créé une gamme de produits sur mesure répondant aux besoins particuliers des artisans, des PME et des grandes entreprises dans les différentes phases de leur vie, soit lors de leur création, dans le cadre de leur développement, pour des projets immobiliers ou dans le cadre de leur transmission.

Perspectives

L'objectif de la BCN est de servir sa clientèle de PME en restant à l'écoute de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique qui s'annonce toujours incertain en 2016. Elle poursuivra sa mission en appliquant simplicité et pragmatisme dans le traitement des demandes, ce qui permet de communiquer rapidement les décisions à la clientèle.

Revue de l'année 2015

Private Banking et Asset Management

Depuis quelques années, les activités du Private Banking et de l'Asset Management s'inscrivent dans un environnement réglementaire sujet à d'importantes évolutions. L'année 2015 a été marquée par de nombreuses adaptations dans différents domaines tels que la fiscalité étrangère – conformité européenne et US program principalement –, de nouvelles réglementations nationales, des ajustements tarifaires et l'apparition d'intérêts négatifs.

Activités et organisation

Le Private Banking regroupe les activités de gestion du patrimoine et impliquent 14 collaboratrices et collaborateurs répartis entre le haut et le bas du canton. Sept conseillers à la clientèle sont rattachés au siège de Neuchâtel alors que trois conseillers sont basés à La Chaux-de-Fonds.

L'Asset Management gère l'ensemble des mandats de gestion confiés à la BCN, propose aux investisseurs institutionnels des prestations spécifiques et offre aux tiers gérants l'intégralité des services d'une banque dépositaire. Il apporte également un soutien aux conseillers en matière de placements.

Les métiers de la gestion du patrimoine requièrent des connaissances complexes, des outils performants et un suivi constant, afin d'offrir aux clients des produits et services de qualité répondant à leurs besoins. Un comité de placement se réunit de manière hebdomadaire afin de sélectionner des titres et produits financiers et d'échanger toutes autres informations pertinentes relatives à l'évolution des marchés. Depuis janvier 2012, la BCN appuie sa politique de placement sur celle de la Banque Cantonale de Zürich (ZKB), dont le savoir-faire en matière de gestion est largement reconnu.

Elle bénéficie ainsi d'un accès automatique aux analyses d'un établissement-clé et à ses recherches les plus pointues sur des titres du monde entier.

Afin d'optimiser l'information à la clientèle, une publication mensuelle de notre politique de placement, des articles hebdomadaires dans les médias et des informations boursières (conseil bourse et autres) sont adressés par voie électronique.

En 2015, la BCN a élargi sa gamme de mandats avec, d'une part, une catégorie SwissPlus qui privilégie les placements en francs suisses et titres directs suisses et, d'autre part, un forfait mandat de gestion Premium offrant des conditions avantageuses sur diverses prestations complémentaires (cartes de débit et crédit, relevé fiscal, par exemple).

Perspectives

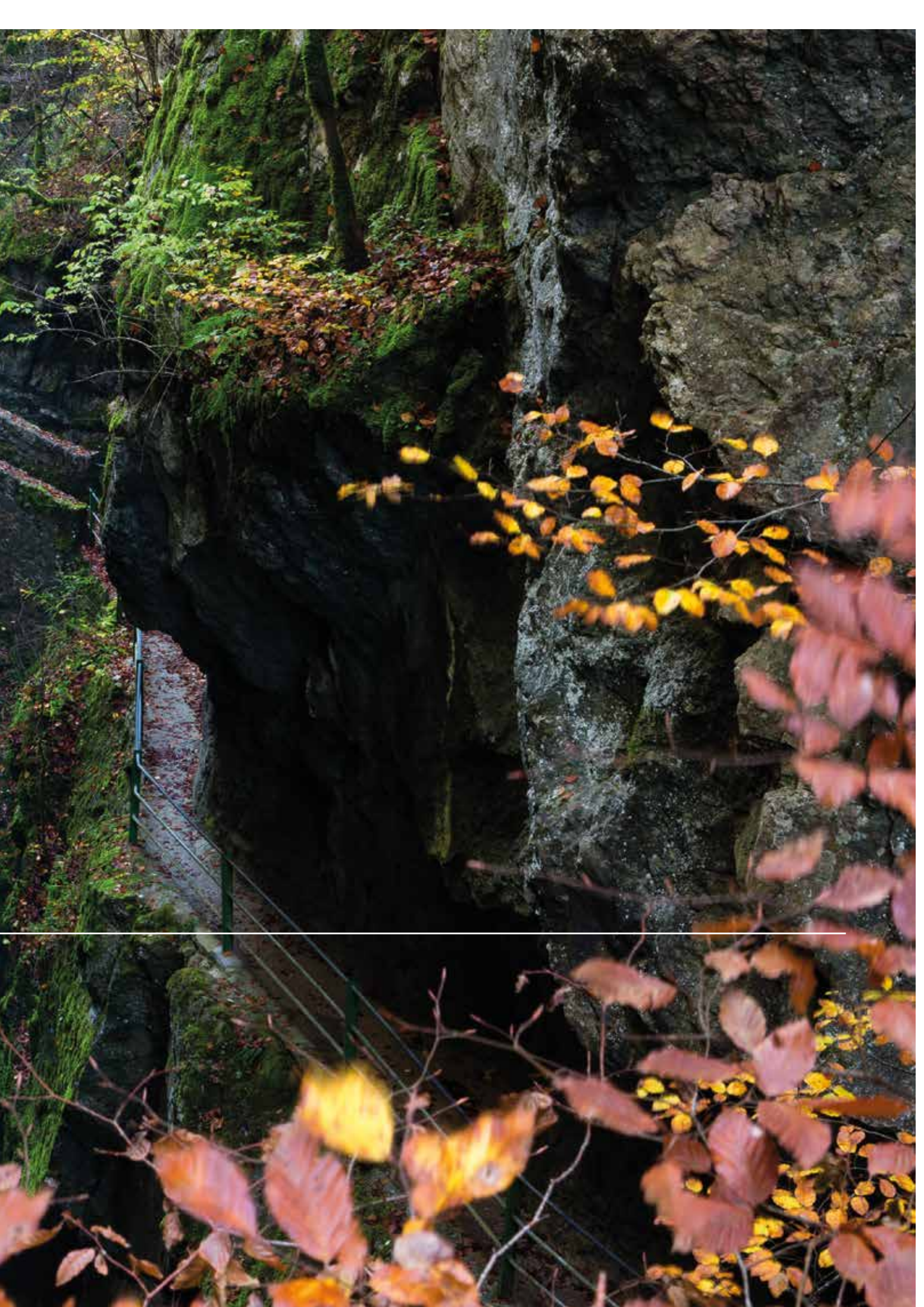
Dans les domaines de gestion du patrimoine, la BCN poursuivra son approche de diversification de l'offre des mandats de gestion et de personnalisation des services. Le contexte réglementaire poursuivra sa mutation avec de nouveaux changements annoncés, soit la révision de la Loi sur les services financiers (LSFin) et de la Loi sur les établissements financiers (LEFin).



02

Portrait

Gorges de l'Areuse



Ancrée dans le canton

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est d'être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou un établissement dans le canton.

Seul établissement financier neuchâtelois à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal.

Grâce à un centre de décision implanté dans le canton, elle peut offrir à sa clientèle des décisions particulièrement claires et rapides dans la gestion quotidienne des affaires, le crédit ou la gestion de patrimoine.

Votre banque

Statut et mission

La Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) est depuis 1883 au service des Neuchâteloises et Neuchâtelois. C'est un établissement de droit public, dont le capital de 100 millions de francs est entièrement détenu par le Canton. Comme le précise la loi, la BCN exerce son activité en toute indépendance de l'Etat. Elle est dotée de sa propre personnalité juridique. Son siège est à Neuchâtel.

La BCN est au bénéfice d'une garantie totale de l'Etat sur ses engagements. La garantie de l'Etat, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCN, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne, à terme, épargne 3^e pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCN). La banque rémunère cette garantie en versant annuellement au canton une rétribution équivalente à 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques. Par ailleurs, la banque est soumise à la surveillance intégrale de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA.

Notre mission, être à votre service

Forte de 304 collaboratrices et collaborateurs, la BCN a un réseau de douze points de vente répartis sur tout le territoire cantonal, complétés par 58 bancomats et 10 appareils de versement. Cette infrastructure lui permet de remplir sa mission, soit de « contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle », selon l'article premier de la Loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.

L'exercice de son activité dans le canton amène la BCN à appliquer dans ses affaires les principes d'une répartition appropriée des risques. Dans le cadre de ses activités de banque universelle, c'est-à-dire dédiées aux affaires de détail et de proximité avec sa clientèle de particuliers, à la banque de crédit aux entreprises et à la banque de gestion de fortune, la BCN accorde la même attention à toutes les demandes qui lui sont faites.

Seul établissement financier neuchâtelois à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal. Sa connaissance intime du tissu neuchâtelois permet d'apporter une vraie valeur ajoutée à ses services; celle-ci se concrétise notamment par les conseils que ses collaboratrices et collaborateurs apportent à leurs clients dans la gestion quotidienne de leurs affaires, le crédit ou la gestion de fortune. La BCN peut donc offrir à sa clientèle des décisions particulièrement claires et rapides dans le traitement de leurs affaires, son centre de décision étant implanté dans le canton.

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est d'être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou un établissement dans le canton. Dans ce contexte, elle prend aussi en compte les dimensions culturelles, sociales et écologiques des projets qui lui sont soumis. Finalement, la BCN s'engage aussi auprès des Neuchâteloises et Neuchâtelois par son soutien et ses activités de sponsoring dans les domaines du sport, de la culture, de l'économie et de la formation.

Engagement

Valeurs

La mission de la BCN est de contribuer au développement économique et social du canton. Son rôle économique de premier plan lui confère donc aussi une responsabilité sociale et environnementale. Comme le stipule la Loi sur la banque cantonale dans son article 13, la banque prend également en compte les dimensions culturelles, sociales et écologiques des projets qui lui sont soumis.

Dans leur vie quotidienne, les organes de la banque et ses quelque 300 collaboratrices et collaborateurs ont donc un impact réel sur la vie économique neuchâtelaise. Ils en ont un aussi dans le domaine du développement durable, puisque ce dernier est l'intégration à long terme des activités économiques, sociales et environnementales d'une entreprise.

Dans ce but et avec l'aide de partenaires extérieurs de premier plan, la BCN met en œuvre depuis plusieurs années des mesures pour concilier sa stratégie, ses valeurs et sa culture d'entreprise. A cela s'ajoute bien sûr l'action concrète de la banque en matière de soutien et de sponsoring dans les mondes associatif, culturel et sportif (page 33).

La mission de la BCN et l'idée qu'elle se fait de sa marque impliquent dès lors des responsabilités vis-à-vis des Neuchâtelaises et Neuchâtelois. Celles-ci sont synthétisées dans une Charte d'éthique, adoptée par le Conseil d'administration à fin 2012, et mise à jour en février 2016. Ce document, reproduit ci-contre, énonce les valeurs et les règles de conduite que s'est donnée la banque et dont les principes sont à observer par ses organes dirigeants, ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Les valeurs qui guident la banque dans ses activités quotidiennes et qui charpentent son action dans le développement durable sont notamment la proximité avec sa clientèle, le professionnalisme, la relation de confiance et l'esprit de partenariat. Quant aux principes, ils sont basés en particulier sur l'intégrité, la loyauté, la solidarité et l'indépendance. Ils s'appliquent à tous les rapports de travail, tant avec la clientèle qu'au sein de la banque.



Engagement

Charte d'éthique BCN

Notre Charte d'éthique énonce les valeurs et les règles de conduite que doivent observer les organes dirigeants de la Banque Cantonale Neuchâtoise (BCN), ainsi que les collaboratrices et collaborateurs. Elle vise à rappeler que nos valeurs fondamentales sont bâties sur des principes d'éthique, en particulier l'intégrité, la loyauté, la solidarité et l'indépendance. Ces principes s'appliquent également à l'ensemble des rapports de travail au sein de l'établissement.

Notre Charte d'éthique est conforme aux diverses lois et prescriptions qui ont force obligatoire dans la pratique d'une activité bancaire irréprochable. Nos règlements et directives respectent les principes de notre Charte d'éthique: leur adéquation est vérifiée en permanence par notre responsable de conformité (compliance).

Notre Charte d'éthique se divise en quatre parties:

1. Principes de base
2. Rapports avec notre clientèle, nos relations d'affaires, nos fournisseurs et les autorités
3. Rapports avec nos collaboratrices et nos collaborateurs
4. Conseil d'administration et direction

1. Principes de base

Nous respectons les lois, règlements et directives. Les organes dirigeants, les collaboratrices et collaborateurs sont personnellement responsables de s'y conformer en toutes circonstances.

Nous garantissons la confidentialité, ainsi que la protection des opérations et des informations qui nous sont confiées par notre clientèle et par toute autre personne, société ou entreprise en relation avec notre établissement.

Nous nous engageons à éviter les conflits d'intérêts entre les relations personnelles et les relations professionnelles. Les dirigeants, les collaboratrices et collaborateurs sont tenus d'aviser leur supérieur hiérarchique si un conflit d'intérêts est susceptible d'intervenir entre eux et les intérêts de notre établissement ou ceux de ses clients.

Nous traitons de manière équitable tous nos interlocuteurs.

Nous respectons les principes de développement durable par la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques à tous les niveaux de nos activités. Nous maintenons et mettons à jour un système de management de la durabilité pour l'évaluation et la maîtrise de l'ensemble de nos aspects, impacts et risques environnementaux.

Nous développons nos affaires dans le respect de l'éthique professionnelle, et sans altérer notre image et notre réputation.

2. Rapports avec nos clients, nos relations d'affaires, nos fournisseurs et les autorités

Nos clients sont au centre de nos activités. Notre but est de leur proposer des solutions optimales adaptées à leur situation et à leurs besoins personnels. Nos services répondent à des critères de haute qualité basés sur la confiance, l'efficacité, l'indépendance et l'intégrité.

Nous choisissons nos fournisseurs avec soin. A qualité et prestations égales, nous donnons la préférence à ceux domiciliés dans notre canton. Ils deviennent nos partenaires et travaillent dans une perspective de qualité et de confiance réciproque.

Nous avons pour but de contribuer au développement économique et social du canton de Neuchâtel. Nous sommes au service de l'ensemble de la population, de ses sociétés et de ses entreprises, ainsi que de ses autorités, tant communales que cantonales.

Nous ne faisons pas de dons à des partis politiques.

3. Relations avec nos collaboratrices et nos collaborateurs

Nous proposons un cadre de travail stimulant, des possibilités de développement au sein de l'entreprise et un mode de rémunération équitable, conforme au marché et tenant compte de l'engagement personnel et de la performance. Nous ne versons pas d'indemnité de départ contractuelle.

Nous considérons que notre succès est étroitement lié aux qualités professionnelles et humaines de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous portons une attention particulière à leur épanouissement personnel et professionnel. Nous veillons en particulier à ce que toute personne bénéficie des mêmes chances. L'accès à la formation professionnelle continue est garanti, y compris pour les personnes qui travaillent à temps partiel.

Nous sommes attentifs à ce que nos collaboratrices et nos collaborateurs, quel que soit leur sexe, leur origine ou leur religion, soient traités de manière équitable. Nous condamnons toute forme de mobbing, de harcèlement ou de discrimination.

Nous ne nous immisçons pas dans la sphère privée de nos collaboratrices et de nos collaborateurs. Nous favorisons la flexibilité dans l'organisation du travail de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, en accord avec les besoins de notre établissement, et indépendamment du niveau hiérarchique de la personne qui en fait la demande.

4. Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par arrêté du Conseil d'Etat et prend fin au terme de leur mandat. Nous ne versons pas d'indemnité de départ.

Distribution

Notre Charte d'éthique est remise à tout le personnel, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, qui, par leur signature, s'engagent à la respecter.

Notre Charte d'éthique revêt un caractère officiel et public. Elle est accessible sur notre site internet www.bcn.ch

Adoptée par le Conseil d'administration le 23 février 2016.

Banque Cantonale Neuchâteloise

Place Pury 4, CH-2001 Neuchâtel / Avenue Léopold-Robert 44, CH-2301 La Chaux-de-Fonds
t +41(0)32 723 61 11, f +41 (0)32 723 62 36 / info@bcn.ch, www.bcn.ch

Engagement

Responsabilité sociale d'entreprise

Le développement d'une politique responsable de la gestion des ressources humaines fait partie de la mission de la BCN, inscrite plus largement dans une démarche de responsabilité sociétale. Cette vision contribue à un management des ressources humaines souple et dynamique, en fonction des exigences légales et des évolutions sociologiques afin de demeurer un employeur attractif et compétitif.

Dès le début des années 2000, la BCN a mis en place une politique familiale ayant permis le développement du temps partiel pour les hommes et les femmes, des congés de maternité et de paternité avantageux ainsi que l'ouverture, en 2008, d'une crèche d'entreprise en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel.

Concept MSST

« Médecine, santé et sécurité au travail »

Sur le plan de la santé et la sécurité, la BCN agit tant en ce qui concerne le strict respect des mesures fédérales en matière de sécurité au travail que des obligations qui incombent aux employeurs pour prévenir les risques, notamment professionnels. Elle porte une attention particulière à l'environnement de travail de son personnel en matière de qualité de l'air, d'acoustique et de luminosité sur les postes de travail.

Dans le domaine de la prévention des risques, un important programme de formation a été réalisé en 2015 afin de sensibiliser et protéger l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à des risques tels que l'incendie, le brigandage, les agressions et plus généralement la violence tant physique que verbale. En 2016, la banque élargira le concept MSST en formant une partie de son personnel aux notions de premiers secours et réalisera des campagnes de prévention en matière de risques psychosociaux.

Investir dans la formation

Maître-mot en matière de développement professionnel et personnel, la formation tient une place centrale dans la politique des ressources humaines de la BCN. Ainsi en 2015, les collaboratrices et collaborateurs de la banque y ont consacré plus de 10'000 heures, soit en moyenne 4 à 5 jours par personne. Les domaines sont multiples partant des métiers de la banque, en passant par des séjours linguistiques à l'étranger, l'acquisition de compétences sociales et managériales sans oublier bon nombre de cursus de formations professionnelles ou académiques supérieures.

Une certification responsable

Le développement des compétences métiers est un axe clé de la politique de formation de la BCN. En 2015, elle s'est inscrite, en partenariat avec l'ensemble des banques cantonales latines, dans un large projet de certification de ses conseillers du front (clientèle individuelle, entreprises et Private Banking).

Ainsi, dès fin 2016, les collaboratrices et collaborateurs amenés à conseiller la clientèle en matière patrimoniale et à vendre des produits financiers dans le cadre de leur fonction, devront attester d'un niveau de connaissances et de compétences reconnu par un programme d'accréditation approuvé par la Confédération (SECO) et répondant à la norme ISO 17024:12. En outre, compte tenu de l'évolution des besoins de nos clients, de l'accroissement des exigences réglementaires et de l'apparition permanente de nouveaux produits sur le marché, une mise à jour régulière des connaissances est indispensable. Cette certification devra donc être renouvelée tous les trois ans.

Engagement**Développement durable**

Dans une vision qui prend en compte plus globalement l'impact de notre quotidien sur les générations futures, il est essentiel pour la BCN de mettre en place progressivement des réflexes et des fonctionnements qui lui permettront d'avancer sur le chemin du développement durable. En effet, depuis plusieurs années, la banque a multiplié les mesures dans différents domaines, afin de réduire son empreinte énergétique.

Entre autres gestes qui traduisent cette volonté, la BCN propose à sa clientèle des services durables, à l'image de BCN-Netbanking, ainsi que l'utilisation des e-documents et des e-factures permettant de réduire les émissions de CO₂ et la consommation de papier. De plus, des produits comme des fonds de placement respectant des stratégies de développement durable et des prêts hypothécaires BCN EcoHabitat liés aux habitations respectant des normes en matière d'économie d'énergie sont proposés à notre clientèle.

Médaille d'or Energo pour le siège de la BCN

La BCN a poursuivi ses efforts en changeant les systèmes de chauffage et les fenêtres de ses principaux bâtiments. Dans ces mêmes locaux, elle cherche systématiquement à économiser l'eau ou à récupérer celle de la pluie pour arroser ses jardins.

En 2015, la BCN a notamment obtenu la médaille d'or Energo de SuisseEnergie qui récompense une baisse de plus de 25% dans la consommation énergétique du siège de la banque à Neuchâtel. Après sept années d'optimisation des infrastructures de ce bâtiment construit en 1871, et avec le soutien d'un bureau d'études de la place, la banque a pu diminuer fortement sa consommation d'énergie, et prouver qu'elle l'utilise de manière plus efficiente.

De plus, la banque a amélioré l'isolation de ses bâtiments à Neuchâtel et à Fleurier. Au siège de la banque, les combles ont ainsi été complètement isolés et toutes les lampes remplacées par un éclairage LED qui augmente la luminosité de 30% tout en diminuant d'autant la consommation électrique. La banque a aussi posé des panneaux photovoltaïques sur le toit de son centre administratif à Colombier.

Un projet pilote visant à réduire la consommation d'énergie et à augmenter le confort thermique du personnel de la banque dans son environnement de travail a aussi été lancé. Sous la supervision de la société Trilogis, il a permis d'obtenir des économies d'énergie globales d'environ 11% et d'uniformiser les températures entre les étages du bâtiment du siège de la banque à Neuchâtel.

Eclairage LED

- 30% de consommation
+30% de luminosité





EcoEntreprise : vers l'Excellence



La BCN a obtenu le label « Eco-Entreprise » en 2012. Cette certification est délivrée par l'association neuchâtoise Ecoparc, qui est reconnue par les marchés publics et les organismes officiels en Suisse. Elle valide les efforts entrepris par la banque dans

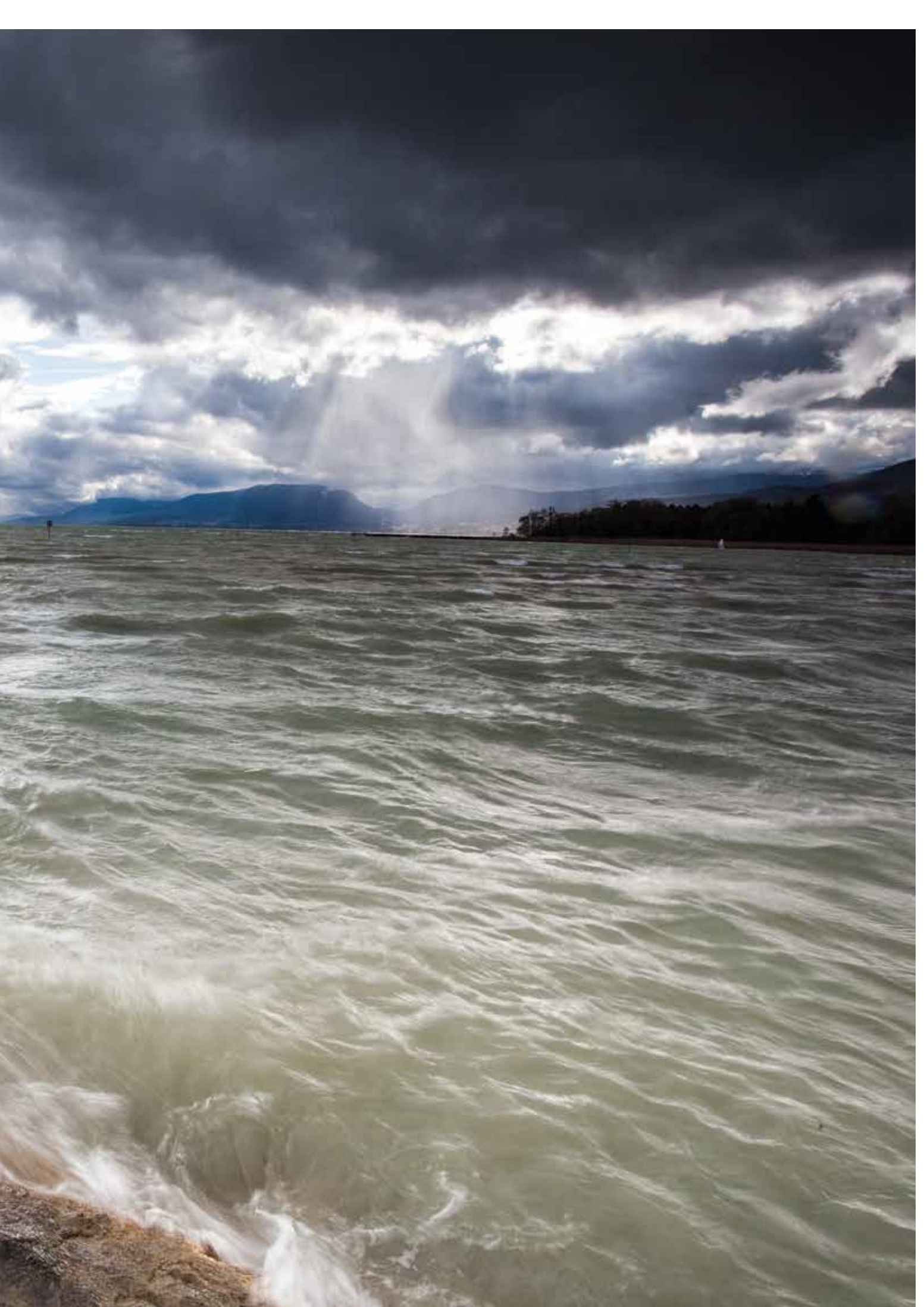
le domaine du développement durable depuis plusieurs années et démontre sa volonté de réduire son empreinte énergétique dans la durée en mettant en place des mesures concrètes.

En 2016, cette première étape a été complétée par l'obtention de la certification « EcoEntreprise Excellence ». En Suisse, seules trois entreprises l'ont obtenue à ce jour.





Canal de la Thielle



Présente au quotidien

La BCN participe activement à la vie du canton et de ses habitants. Proche des Neuchâteloises et Neuchâtelois, elle est présente dans leur quotidien, dans leurs projets, mais aussi dans leurs loisirs.

Cet engagement reflète la volonté de la banque de participer au développement et au rayonnement du canton de Neuchâtel. En 2015, la BCN a accordé son soutien pour un montant total de CHF 3,1 millions à une riche palette de manifestations et d'activités qui témoignent de la qualité de vie et du dynamisme de la région.

Contribution à la vie du canton

Sponsoring et soutien

La BCN participe activement à la vie du canton et de ses habitants. Proche des Neuchâteloises et Neuchâtelois, elle est présente dans leur quotidien, dans leurs projets, mais aussi dans leurs loisirs. Le soutien qu'elle apporte par le biais de ses actions de sponsoring contribue au maintien d'une offre culturelle et sportive régionale variée. Cet engagement reflète la volonté de la banque de participer au développement et au rayonnement du canton de Neuchâtel. En 2015, la BCN a accordé son soutien pour un montant total de CHF 3,1 millions à une riche palette de manifestations et d'activités qui témoignent de la qualité de vie et du dynamisme de la région.

En matière de sponsoring et de soutien, la banque répond aux sollicitations de partenaires selon des critères de qualité, de cohérence, mais aussi d'éthique et de valeurs partagées. En termes d'engagement, le soutien de la banque peut se traduire par une participation financière, logistique ou combinée.

La BCN soutient des manifestations fortement ancrées dans le canton de Neuchâtel et accessibles à tous les publics. Elle ne soutient pas les manifestations ne se déroulant pas ou dont le bénéfice n'est pas destiné à être utilisé dans le canton. Elle ne soutient aucun parti politique ni aucune activité militaire.

En 2015, la BCN a parrainé un peu plus de 400 clubs, manifestations ou associations, à travers des partenariats qui renforcent l'image de la banque et soutiennent sa stratégie. Chaque semaine, une dizaine de manifestations sponsorisées ou organisées par la BCN se déroulent dans le canton.

Culture

La BCN apporte son soutien au monde de la culture, par le biais du sponsoring de manifestations, de spectacles et de festivals. Elle s'associe

à des manifestations neuchâteloises destinées à un large public, reconnues pour la qualité de leur programmation et de leur accueil.

En 2015, la BCN a été présente aux côtés des organisateurs de manifestations culturelles populaires, tout au long de l'année et aux quatre coins du canton. Parmi ces partenariats figurent notamment Festi'neuch, la Plage des Six Pompes, le NIFFF (Neuchâtel International Fantastic Film Festival), le Corbak Festival, la Fête du cinéma, Les Jardins musicaux, Auvèrner Jazz Festival ou encore Rock Altitude.

La banque soutient également par le biais du sponsoring de nombreuses institutions qui contribuent à la richesse de la vie culturelle neuchâteloise, parmi lesquelles le Théâtre du Passage, le Théâtre populaire romand, le Club 44, le Théâtre du Pommier ou encore la Lanterne Magique.

La BCN ne soutient pas directement les artistes individuels. Elle récompense spécifiquement la création artistique par le biais de la Fondation culturelle BCN (voir en page 35).

Sport

Le monde sportif neuchâtelois n'est pas en reste, puisque la BCN est partenaire de nombreuses manifestations et clubs sportifs neuchâtelois, tels l'emblématique BCN Tour, le HCC La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel Xamax FCS, NUC, Union Neuchâtel Basket et la Trotteuse Tissot.

La BCN veille notamment à soutenir les activités sportives destinées à la jeunesse, à travers pas moins de 70 contrats de sponsorings en faveur de divers mouvements juniors. Par exemple, elle a contribué en 2012 à la création de la Fondation Gilbert Facchinetti pour la promotion du football d'élite des juniors.

La BCN ne soutient pas directement les sportifs individuels. Elle récompense les sportifs méritants à travers la Fondation de Soutien aux Sportifs d'Elite du Canton de Neuchâtel (FESSCN). Au total, c'est une somme de CHF 75'000 qui a été remise à 29 sportifs neuchâtelois le 27 avril 2015 au siège de la BCN.

Lancée en 2007, la FESSCN, dont le financement est assuré en partenariat avec le Groupe E et la SNP SA, a pour but de soutenir, par le versement de subsides, les sportifs d'élite domiciliés dans le canton de Neuchâtel. Depuis sa création, la FSSCN a distribué CHF 886'000.

Formation, institutions sociales et associations

La BCN remplit également sa mission de soutien à travers son engagement dans le domaine de la formation. Par exemple, elle a soutenu activement l'Université de Neuchâtel et contribué, pour une part importante, au financement de Microcity, centre de compétences de l'EPFL en microtechnique.

Enfin, elle octroie des aides ponctuelles à des associations et institutions neuchâtelaises ou exerçant leurs activités dans le canton de Neuchâtel. En 2015, elle a ainsi versé au total un montant de CHF 360'000 à diverses associations œuvrant dans le canton.

Contribution à la vie du canton

Prix et Fondation

Créer une entreprise, lancer un projet innovant, concrétiser un projet artistique d'envergure: autant d'actes créateurs forts, dans des domaines aussi différents que l'économie et la culture, qui permettent de stimuler et de développer le potentiel d'un canton. C'est dans cet esprit de soutien à la création entrepreneuriale et artistique que le Prix BCN Innovation et la Fondation culturelle BCN mettent au concours des montants à hauteur de CHF 300'000 par année respectivement attribués par des jurys d'experts indépendants.

Prix BCN Innovation

Qu'il soit issu du domaine des sciences, des transports, de la médecine ou encore de l'environnement, un projet se définit comme innovant par sa capacité à améliorer l'existant au sein de notre société. Ressource indispensable pour alimenter la croissance, l'innovation est un des moteurs de l'économie. C'est pourquoi, afin de marquer de manière pérenne son soutien au développement économique du canton de Neuchâtel, la BCN a créé en 2008 le Prix BCN Innovation, à l'occasion de son 125^e anniversaire. Avec une dotation unique de CHF 300'000 par année, il s'agit de l'une des plus importantes récompenses en Suisse.

Le Prix BCN Innovation a pour but de valoriser des projets innovants lancés par de jeunes entreprises actives dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire. Les candidatures sont ouvertes aux jeunes pousses neuchâtelaises, mais aussi à des porteurs de projets innovants souhaitant s'établir dans le canton. Le règlement du concours est disponible sur www.bcn.ch/prix-innovation.

Le jury du Prix BCN Innovation est constitué de six membres représentant de façon équilibrée les milieux académiques et industriels. La désignation du lauréat se fait au terme d'un processus de sélection rigoureux. Parmi les critères de sélection figurent notamment la qualité générale et la crédibilité du projet, son caractère innovant sur les plans scientifique, technique et économique, le dynamisme de l'équipe qui le portent, ainsi que les retombées potentielles pour le canton, en termes de création d'emplois et d'opportunités de collaborations avec d'autres sociétés neuchâtelaises.

En 2015, le Prix BCN Innovation a été attribué fin octobre à la société Kizy Tracking SA, active dans le domaine de la logistique. Cette jeune entreprise a développé un dispositif permettant le suivi de marchan-

disent en continu et pratiquement en temps réel partout dans le monde. Cette société a recherché une solution innovante, basée sur le réseau de communication mobile existant (GSM) et offrant des fonctionnalités similaires à un prix dix fois moins élevé que les solutions GPS disponibles sur le marché. La technologie novatrice mise au point par Kizy Tracking illustre de façon remarquable le savoir-faire de la région en matière de microtechnique et de traitement du signal.

Fondation culturelle BCN

Depuis 1983, la Fondation culturelle de la BCN contribue à la création culturelle dans le canton de Neuchâtel, dans les domaines les plus variés, qu'il s'agisse de théâtre, de littérature, de musique classique ou contemporaine, des Beaux-Arts ou d'œuvres pluridisciplinaires. Créée à l'occasion du 100^e anniversaire de la banque, elle a pour but de favoriser la création artistique sous toutes ses formes par l'attribution d'aides financières accordées à des institutions culturelles ou par l'achat d'œuvres d'art.

La structure et le fonctionnement de la Fondation culturelle BCN sont définis par ses statuts. Le Conseil d'administration de la BCN forme le Conseil de fondation. Celui-ci nomme une commission de répartition indépendante de six membres, où ne peut siéger qu'un seul représentant de la banque. La commission se réunit quatre fois par année et procède à la distribution des revenus disponibles pour un montant maximum de CHF 300'000 par année.

La commission de répartition accorde ses soutiens à des acteurs culturels, émergents ou reconnus, tenant compte de divers critères parmi lesquels figurent, entre autres, qualité, professionnalisme et originalité du projet. Les œuvres présentées doivent nécessairement avoir un lien avec le canton de Neuchâtel, notamment à travers l'implication d'artiste(s) neuchâtois.

En 2015, la commission de répartition, lors de cinq séances, a examiné 150 dossiers et distribué CHF 302'000 à 49 bénéficiaires, dont deux artistes peintres. A ce jour, la Fondation culturelle BCN a attribué au total CHF 4'446'650 à 999 bénéficiaires.

Membres du jury du Prix BCN Innovation

- ◀ Président: **Michel Declercq**, professeur honoraire EPFL, expert auprès de la Commission Européenne.
- ◀ **André-Pierre Bouille**, Dr Ing. EPFZ, représentant du Conseil d'Administration de la BCN
- ◀ **Martin Knechtli**, industriel
- ◀ **Christian Piguët**, Dr Ing. EPFL, représentant du Conseil d'Administration de la BCN
- ◀ **Raymond Stauffer**, président de l'AIP (Association Industrielle et Patronale), administrateur au sein de plusieurs sociétés
- ◀ **Michel Perrin**, Directeur général d'Uditis

Membres de la commission de répartition de la fondation culturelle de la BCN

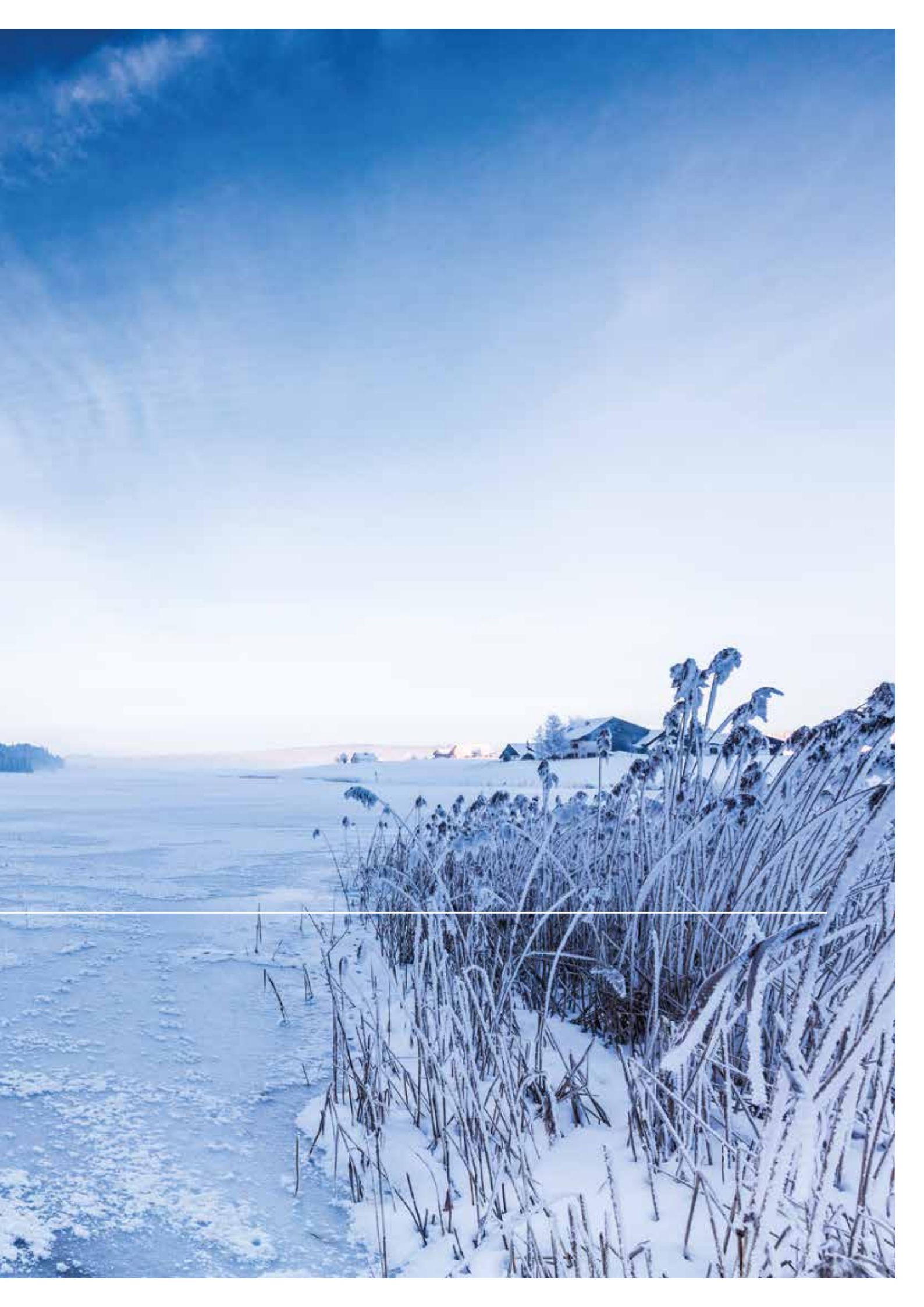
- ◀ Président: **Robert Bouvier**, directeur Théâtre du Passage à Neuchâtel, comédien et metteur en scène
- ◀ **Vincent Adatte**, journaliste cinématographique, co-directeur de la Lanterne Magique
- ◀ **Giorgio Ardia**, retraité, consultant culturel
- ◀ **Marie-Thérèse Bonadonna**, déléguée culturelle du Club 44
- ◀ **Marc Pantillon**, pianiste, professeur de piano à la Haute Ecole de Musique de Genève
- ◀ **Alvaro Piano**, administrateur BCN



03

Reflets conjoncturels

Lac des Taillères



Aux limites de la résistance

2015 a été l'année de l'abandon par la BNS du taux plancher, du recul des exportations notamment vers les pays émergents asiatiques, de l'incertitude conjoncturelle et de l'indécision sur le front de l'emploi: le canton n'a pas pu éviter le choc qui a frappé l'économie suisse. Selon l'Institut Créa de l'Université de Lausanne, le PIB cantonal devrait avoir progressé de 1,6% seulement l'an passé, taux inférieur à sa croissance moyenne annuelle de 2%, entre 1997 et 2014. Le recul est aussi prononcé par rapport à 2014, qui avait vu la création de valeur ajoutée cantonale augmenter de 2,4%.

Reflets conjoncturels

Economie mondiale et suisse

L'économie mondiale et suisse ... en deux points

- ◀ **Redressement des Etats-Unis et amélioration dans la zone Euro, mais ralentissement chinois, commerce en berne et chute des prix du pétrole: l'économie mondiale a tangué et n'a progressé que de 3,1%.**
- ◀ **Résistance de la consommation privée et publique, mais force du franc, marchés de la construction et du travail en perte de vitesse et construction affaiblie: l'économie suisse a stagné à 0,8%.**

Economie mondiale

Les Etats-Unis (+2,5%), où la demande intérieure a été vigoureuse, et la zone Euro (+1,5%) ont soutenu le mouvement de lente récupération de l'économie mondiale. Dans l'UE, une politique monétaire expansive, la faiblesse de l'euro et celle des prix du pétrole ainsi qu'un assouplissement de la politique budgétaire dans certains pays ont alimenté la reprise. Le marché du travail s'est détendu avec un taux de chômage qui est revenu vers les 10%.

Ailleurs, l'ajustement en cours de l'économie chinoise a affecté la croissance globale. La Chine réoriente en effet son économie vers la consommation intérieure et les services. Ceci influence ses importations et ses relations commerciales avec d'autres pays émergents, exportateurs de matières premières. Or, ce pays contribuait jusqu'ici au tiers de la croissance mondiale. En 2015, son économie n'aura progressé que de... 6,8%, un des plus faibles taux de croissance depuis 25 ans.

En 2015, effet de l'atonie conjoncturelle globale, l'économie mondiale a donc souffert d'un commerce mondial en faible expansion. A cela s'est ajouté un recul toujours plus prononcé des prix du pétrole. En fin d'année, le baril flirtait avec les 30 dollars, seuil au-dessous duquel il est brièvement passé au début de 2016. Aubaine pour les consommateurs

des pays développés, ce phénomène touche fortement les recettes budgétaires de plusieurs pays producteurs et émergents (Brésil, Russie, etc.) et, par voie de conséquence, la croissance globale.

En 2016, ce décor économique va influencer la croissance mondiale. Selon le FMI, elle devrait progresser de 3,4% seulement avec des Etats-Unis gênés par la force du dollar (+2,6%), une zone Euro toujours en convalescence (+1,7%) mais la Chine toujours en décélération (+6,3%).

Economie suisse

En 2015, la croissance économique suisse a été faible (+0,8%). Comme les années précédentes, la consommation intérieure privée (+1,2%) et publique (+2,7%) ainsi que les investissements en biens d'équipements (+2,6%) ont soutenu l'économie helvétique. Ces éléments n'ont toutefois pas suffi à compenser les effets négatifs de la force du franc.

Ces derniers ont fortement pesé sur le commerce extérieur, déjà ébranlé par le manque de dynamisme du commerce international. Au total, les exportations suisses ont reculé à 1,5% en 2015. Au dernier semestre, ce sont les investissements dans la construction qui ont à leur tour montré des signes de faiblesse (-0,9%).

Les indices de confiance n'ont pas montré de vrais signes de redressement. En fin d'année, les perspectives d'affaires sont restées moroses. D'autant plus que la pression sur les marges des entreprises, alimentée par l'appréciation du franc et l'abandon par la BNS du taux plancher en début d'année, est restée vive toute l'année. Certes, avec un recul de l'indice des prix à la consommation de 1,1%, l'absence totale de renchérissement a permis de soutenir la demande domestique. La pesanteur conjoncturelle a néanmoins alimenté en fin d'année des pressions sur le marché du travail. Sur une base annuelle, le taux de chômage s'est établi sur une moyenne de 3,3%, à peine plus élevée qu'en 2014 (3,2%).

En 2016, la croissance économique suisse devrait poursuivre un « lent redressement conjoncturel », selon les termes du Groupe d'experts de la Confédération. Dans un environnement marqué par une absence totale d'inflation, le PIB pourrait progresser de 1,5% soutenu à la fois par la demande intérieure et publique et par la reprise des exportations.

2015	<i>en %</i>	Monde	USA	UE	Suisse
PIB		3,1	2,5	1,5	0,8
Chômage		--	5,0	9,0	3,3
Inflation		0,3	0,7	0,2	-1,1
Commerce mondial		2,6	--	--	--

Sources : FMI, OCDE, SECO, Créa, Bureau of Labor Statistics (USA), Eurostat

Reflets conjoncturels

Economie neuchâteloise

L'économie neuchâteloise ... en trois points

- ◀ **Sous pression, l'économie cantonale résiste mais le chômage progresse**
- ◀ **Horlogerie, retour au niveau de 2012**
- ◀ **Marche incertaine des affaires pour 2016**

Conjoncture, aux limites de la résistance

2015, année de l'abandon par la BNS du taux plancher, du recul des exportations notamment vers les pays émergents asiatiques, de l'incertitude conjoncturelle et de l'indécision sur le front de l'emploi: le canton n'a pas pu éviter le choc qui a frappé l'économie suisse.

Selon l'Institut Créa de l'Université de Lausanne, le PIB cantonal devrait avoir progressé de 1,6% seulement l'an passé, taux inférieur à sa croissance moyenne annuelle de 2%, entre 1997 et 2014. Le recul est aussi prononcé par rapport à 2014, qui avait vu la création de valeur ajoutée cantonale augmenter de 2,4%.

Globalement et face à l'adversité, les entreprises neuchâtelaises se sont cependant vite ressaisies. Réorganisation des processus de production, baisses de prix, réorientations stratégiques, mesures calculées sur l'emploi: tous les moyens ont été bons pour résister à la pression sur les marges et à la concurrence accrue sur les marchés.

Comme ailleurs en Suisse, c'est pourtant dans la seconde partie de l'année que les perspectives d'entrées de commandes et le taux d'utilisation des capacités de production ont commencé vraiment à fléchir.

Dans l'industrie, qui représente quatre francs sur dix de la valeur créée dans le canton, l'érosion de la marche des affaires, évoluant moins favorablement qu'au niveau national, a empêché beaucoup d'entreprises de développer de nouveaux marchés, de nouvelles activités ou de nouveaux projets. La situation délicate de plusieurs marchés d'exportation, notamment dans les pays asiatiques et dans l'UE, a compliqué le tableau et contribué à détériorer la situation sur le marché du travail. Les indices de prévision de l'emploi ont reculé toute l'année.

A fin décembre, le taux de chômage a atteint 6,1%, en hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente et de près d'un point par rapport à fin septembre 2015. Fin janvier 2016, il a continué sa hausse à 6,4% contre 3,8% au niveau suisse. Dans ce climat plutôt perturbé, le Conseil d'Etat a proposé puis lancé dès l'automne une stratégie de soutien à long terme de l'économie cantonale. Le gouvernement part du principe que l'esprit d'innovation et le soutien d'acteurs externes ont permis au canton de s'imposer comme « un pôle d'excellence international dans les micro-nanotechnologies et les méthodes de fabrication avancées ».

S'appuyant sur les activités stratégiques (horlogerie, dispositifs médicaux, machines et électronique), il entend miser sur les entreprises innovatrices, promouvoir l'image économique du canton, implanter des entreprises, nouer des partenariats avec elles et leur accorder des aides ciblées. C'est la stratégie des 4i, ou « Intégration, Innovation, Implantation et Image », dédiée à la création de richesses et à l'innovation.

C'est celle-ci qui a d'ailleurs été à nouveau récompensée avec le Prix BCN Innovation 2015 qui a été attribué à la société Kizy Tracking SA. Basée à Neode, le parc technologique et industriel du canton, cette société active dans le domaine de la logistique a développé un dispositif permettant le suivi de marchandises en continu et pratiquement en temps réel partout dans le monde. Elle emploie actuellement quatre personnes en Suisse et une à Taiwan.

Horlogerie

La santé de la branche horlogère est primordiale pour celle de l'économie neuchâtelaise. Non seulement parce qu'elle représente la moitié de la valeur ajoutée créée par l'industrie cantonale, mais aussi parce que cette branche en est aussi l'une des plus innovatrices.

Pour elle, l'année écoulée s'est cependant passée sous le signe d'une intense pression due, d'une part à l'abandon du taux plancher et, d'autre part à une dégradation sur les marchés d'exportation. Publiée en début d'exercice, l'enquête conjoncturelle d'hiver de la Chambre du commerce et de l'industrie (CNCI) a donné le ton: après une bonne année 2014, plus de six horlogers sur dix prévoient une année 2015 « difficile à très difficile ».

En fait, la décision de la BNS a ruiné la plupart des efforts de réduction des coûts des industriels horlogers, incitant même quelques entreprises à prendre d'emblée des mesures de réduction des postes de travail. La plupart cependant ont fait front. Elles ont misé sur leur dynamisme commercial, leur capacité technique d'adaptation et sur leur potentiel d'innovation. Ainsi, l'annonce en août de la participation d'une marque chaux-de-fonnière au projet de montre connectée, en partenariat avec deux groupes technologiques américains, illustre la rapidité de la branche horlogère à s'adapter et à innover.

Pourtant, les entreprises horlogères du canton ont été secouées toute l'année sur leurs marchés à l'exportation. Outre la force du franc, elles ont dû en effet faire face au cumul de plusieurs problèmes: le ralentissement de l'économie chinoise, un de leurs plus grands marchés avec Hong Kong, où le tourisme a connu des difficultés, et une reprise atone dans l'Union européenne. Il n'y a guère qu'aux Etats-Unis où elles ont connu quelques satisfactions, notamment parce que les exportations y sont restées quasiment stables.

Sur les neuf premiers mois de 2015, les exportations horlogères ont reculé de 12%, ne retrouvant quelques couleurs qu'au dernier trimestre. Globalement, et après avoir progressé de 1,1% en 2014, les exportations horlogères ont diminué de 7% l'année passée. En valeur, elles ont retrouvé leur niveau de 2012.

Industrie

Avec l'horlogerie, les branches de la chimie-pharma, des machines, appareils et électronique, de l'outillage et des appareils de précision sont les autres piliers du secteur secondaire neuchâtelois. Selon l'enquête conjoncturelle d'hiver de la CNCI, et en raison notamment de la force du franc, les prévisions n'étaient pas plus réjouissantes, avec un recul anticipé pour la marche des affaires. Les perspectives de chiffres d'affaires et de bénéfice étaient au point mort pour 2015.

Dans toutes ces branches et même si les capacités de production ont été utilisées pendant l'année à leur capacité habituelle, les ventes ont en fait évolué en dents de scie, notamment sur les marchés à l'exportation. Ainsi, celles de la chimie-pharma ont fortement reculé par rapport à 2014 sur une base annuelle. Or, cette branche, dont font partie les activités de la Raffinerie de Cressier représente, selon les estimations du Créa, près de 10% du PIB cantonal. De même, dans les machines et l'électronique (-6,9%), ainsi que dans l'outillage et les instruments de précision (-11,7%), les exportations ont cédé du terrain.

Pourtant, dans tous les secteurs, les industriels ont aussi su faire face. Rares ont été les entreprises qui ont pris des mesures drastiques au niveau du personnel. Elles ont préféré augmenter leur productivité en accord avec leur personnel pour pouvoir faire face aux commandes. Plus généralement, les actions prises pour résister aux pressions sur les marges sont allées dans le sens d'une plus forte réactivité commerciale accompagnée de baisses de prix pour conserver les parts de marché.

Construction

Avec plus de 4% du PIB cantonal, la construction est le 8^e secteur d'activité du canton de Neuchâtel. Selon les estimations du Créa, la création de valeur de cette branche devrait avoir progressé de 1,3% en 2015, soit légèrement en-dessous de la progression annuelle du PIB cantonal, mais nettement au-dessus de son rythme de croisière annuel moyen qui est de 0,7%.

Selon une étude publiée conjointement l'an passé par la BCN et la CNCI, ce secteur d'activités est pourvoyeur d'emplois et générateur de richesses. Il est aussi un « indicateur conjoncturel annonciateur des difficultés ou des reprises de l'économie ». Il est en effet constitué exclusivement de PME, actives essentiellement dans le second œuvre, qui ont créé plus de 300 nouveaux emplois EPT (équivalents plein temps), passant de 4'600 à environ 4'900 EPT en 2013. La structure de la branche ne lui permet cependant pas toujours de répondre positivement à certains appels d'offres, notamment à ceux du secteur public. Il y aurait donc une certaine inadéquation entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, l'achèvement de grands projets d'infrastructure et un léger tassement du marché immobilier pèsent sur les perspectives d'affaires. Pourtant, on construit dans le canton. Ceci se vérifie notamment avec la détente qui s'est produite sur le marché en termes de logements vacants. En 2015, le parc de logements cantonal a ainsi progressé de 900 unités. Mais le taux de pénurie est resté stable à 1,28%. Ce taux indique toujours qu'il manque des logements dans le canton, mais il s'est amélioré par rapport à celui de 2014 (1,04%) notamment dans les districts du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Emploi

En 2015, les effets de l'abolition du taux plancher par la BNS et les problèmes de certains marchés d'exportation ont pesé à plein sur le marché cantonal de l'emploi. A fin septembre, le nombre d'emplois avait globalement stagné à 93'000 dont quelques 11'000 frontaliers. Il avait toutefois fortement baissé dans le secondaire (-3,6%) et augmenté dans le tertiaire (+2,3%).

Par ailleurs, l'indice des places vacantes dans l'un et l'autre secteur était fortement orienté à la baisse. De fait, tant le taux de demandeurs d'emploi que de chômage se sont retournés dans la dernière partie de l'année. Et le taux de chômage a atteint 6,1% à la fin de l'année, en forte hausse par rapport à la même période de 2014.

De fait et malgré la résistance des entreprises, la force du franc a eu un impact direct dans le tertiaire où, par exemple, les demandeurs d'emploi ont augmenté de 119 unités en un an dans les domaines de la vente et des professions commerciales. Or, on sait que le tourisme d'achat a été stimulé par la vigueur du franc au détriment de la marche des affaires dans le commerce de détail.

Quant aux problèmes dans l'industrie d'exportation, ils se sont traduits par une hausse de 264 demandeurs d'emploi en un an dans des branches comme l'horlogerie, les machines ou l'électronique.

Perspectives moroses

En 2015, les entreprises neuchâtelaises ont démontré leur capacité d'adaptation pour contrer les effets négatifs du franc fort et ceux d'une conjoncture morose. Malgré tout, pour 2016 et selon les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CNCI, «l'heure est à l'inquiétude». Les difficultés restent liées au taux de change, même si dans les premiers mois de l'année, le cours du franc a amorcé une remontée. Les pressions sur les marges sont toujours d'actualité et la situation sur le front de l'emploi reste préoccupante.

L'enquête de la CNCI a fait ressortir un pessimisme marqué, notamment dans la première partie de 2016. L'indicateur de la marche des affaires, entraîné par le ralentissement horloger, se dégrade. Le manque de visibilité se généralise, sous-tendu par une reprise trop timide en Europe et par les retombées des crises géopolitiques inquiétantes. Dans ce contexte, les entreprises neuchâtelaises affectent en priorité leurs investissements à l'augmentation de la productivité et à la recherche de nouveaux marchés.

PIB réel	en %	2014	2015	2016 (e)
Neuchâtel		2,4	1,65	1,5
Suisse		1,9	0,9	1,5

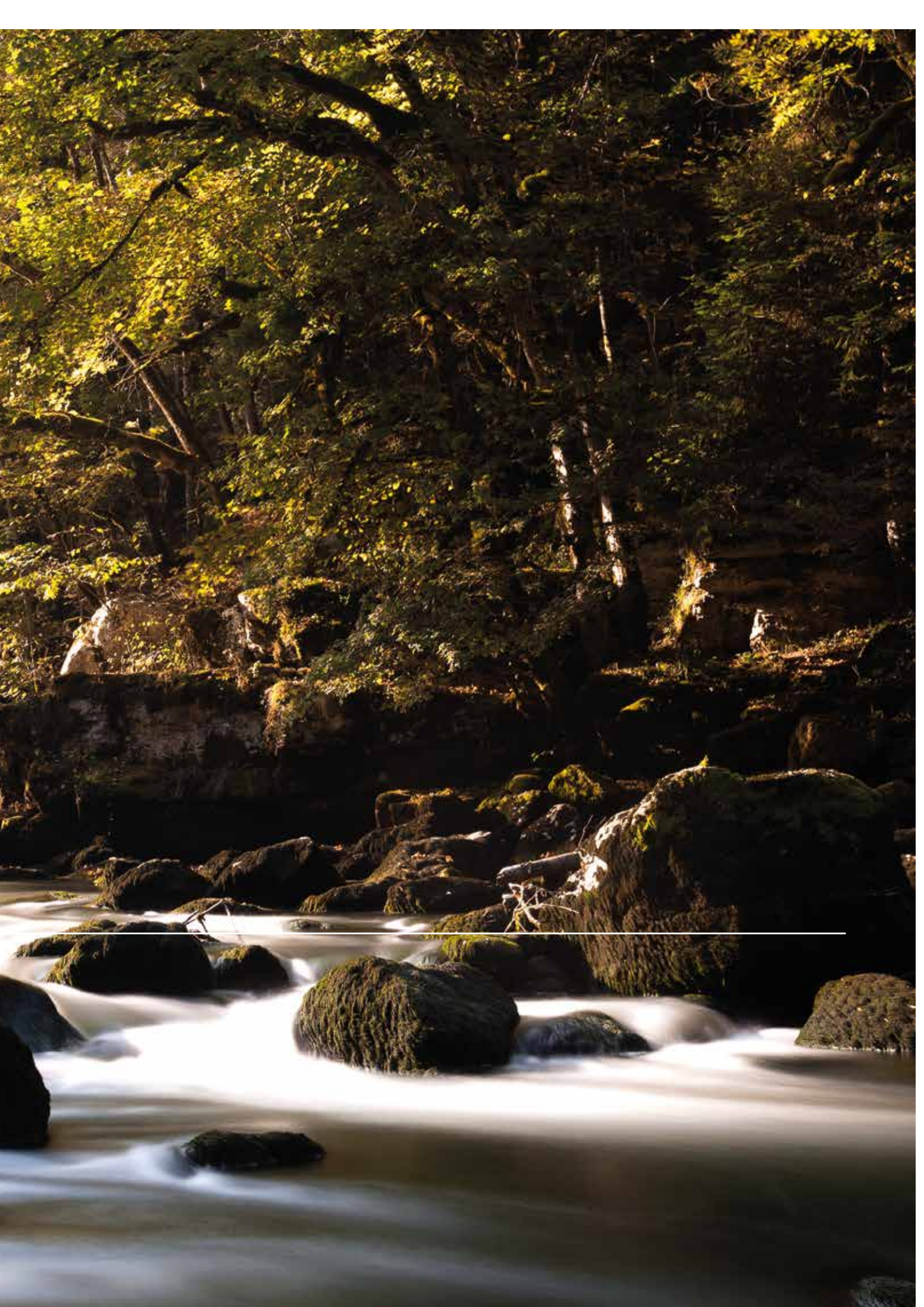
Sources : Créa



04

Gouvernance d'entreprise

Le Doubs



Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté une « Charte d'éthique », reproduite en pages 25 et 26, qui complète les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

1. Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise

- ◀ La BCN a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. En principe, elle ne consent des crédits qu'à des personnes ou des entités juridiques domiciliées dans le canton.
- ◀ La BCN est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Elle est régie par la Loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.
- ◀ L'Etat garantit les engagements de la BCN.
- ◀ La BCN ne détient pas de participations qualifiées dans des sociétés cotées. Les autres participations de la banque sont présentées dans les tableaux 6 et 7 de l'information se rapportant au bilan.
- ◀ La BCN n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés.

2. Structure du capital

- ◀ Le capital de dotation de la BCN est versé et détenu intégralement par l'Etat de Neuchâtel (présentation de l'état des capitaux propres, page 70).
- ◀ La BCN peut émettre, avec l'accord du Conseil d'Etat, des bons de participation bénéficiant uniquement de droits patrimoniaux. Ceux-ci ne sont pas couverts par la garantie de l'Etat. A ce jour, la banque n'a pas utilisé cette possibilité de financement.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe supérieur de la banque. Il exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la BCN. Le Conseil d'administration répond aux critères d'indépendance selon la circ.-FINMA 08/24.



De gauche à droite et de haut en bas :

Manuela Surdez
1961, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Nathalie Tissot
1966, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Samuel Bendahan
1980, Suisse, Lausanne

André-Pierre Bouille
1949, Suisse, Bôle

Philippe Maquelin
1951, Suisse, Gorgier

Alvaro Piano
1957, Suisse, Peseux

Christian Piguet
1951, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Portrait

Conseil d'administration

3.1 Composition et activités

Le Conseil d'administration se compose de sept personnes:

Manuela Surdez

1961, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Membre, depuis 2010
Présidente, depuis avril 2011
Présidente du Comité de banque
Présidente du Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN
Censeur (2001 - 2009)

Formation

Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)

Parcours professionnel

Assistante au Groupe de gestion,
Université de Neuchâtel (1984 - 1987)
Adjointe à la direction de Preci-Coat SA (1985 - 1987)
Administratrice et co-directrice Goldec SA

Autres activités

Vice-présidente du Conseil d'administration de la société Felco SA, Les Geneveys-sur-Coffrane
Juge au Tribunal arbitral de la Convention collective de travail de l'Industrie horlogère (depuis 2012)

Nathalie Tissot

1966, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Membre, depuis 2005
Vice-présidente, depuis octobre 2012
Membre du Comité de banque
Présidente du Comité d'audit
Membre du Comité de rémunération/nomination

Formation

Docteur en droit (Université de Neuchâtel)
Licence en droit (Université de Neuchâtel)
Certificat d'études supérieures en archéologie (Université de Neuchâtel)
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Chargée de cours à l'EPFL (1995 - 2001)
Vice-rectrice en charge de la valorisation de la recherche à l'Université de Neuchâtel (2008 - 2012)
Chargée de cours à l'Université de Neuchâtel, puis professeure associée (dès 1996) et professeure extraordinaire (depuis 2002)
Avocate indépendante (1992)

Autres activités

Vice-présidente du Conseil d'administration de TSM Compagnie d'assurances, La Chaux-de-Fonds
Vice-présidente du Conseil de la Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique à Neuchâtel
Membre du Comité du Groupe suisse de l'Association littéraire et artistique internationale
Membre du Conseil de la Fondation « La Tène »
Membre de la Commission cantonale des biens culturels
Membre du Conseil de gérance de GIC - Geothermal Investment Center Sarl à Neuchâtel (2008 - 2012)
Membre de la Commission (depuis 2012) et du Conseil scientifique (depuis 2008) du Musée International d'Horlogerie, La Chaux-de-Fonds
Membre de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins (jusqu'en 2009)

Samuel Bendahan

1980, Suisse, Lausanne

Membre, depuis juillet 2014
Membre du Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN

Formation

Docteur ès sciences économiques
management, comportements organisationnels
(HEC Lausanne)
Licence ès sciences économiques
(HEC Lausanne)

Parcours professionnel

Maître d'enseignement et de recherche,
HEC Lausanne (depuis 2009)
Chercheur Post Doc et Chargé de cours, EPFL
Collège des Humanités et Brain Mind Institute
Laboratoire de Génétique Comportementale
(depuis 2012)
Président BSC Association,
Consultant (depuis 2002)
Chercheur, IMD Lausanne (2010 - 2011)

Autres activités

Député au Grand Conseil Vaudois, membre
de la Commission des finances (depuis 2012)
Membre (depuis 2011) puis Président (depuis
2013) de l'Association Lire et Ecrire
Président du Comité de direction du Gymnase
du soir Vaudois (depuis 2013)
Membre du Conseil de Fondation de
Microcrédit Solidaire Suisse (depuis 2012)
Président du Conseil de l'Université
de Lausanne (2004 - 2007)

André-Pierre Bouille

1949, Suisse, Bôle

Membre, depuis avril 2011
Membre du Comité de banque
Président du Comité de rémunération/nomination
Membre du jury du « Prix BCN Innovation »
(représentant du Conseil d'administration)

Formation

Ing. Dipl. en électricité (Ecole polytechnique
fédérale de Zurich)
Docteur en Psychologie du travail (Université
de Neuchâtel)
Certificat en marketing et management
(Hochschule St-Gall)

Parcours professionnel

Assistant marketing, sous-directeur marketing
dans plusieurs sociétés du groupe Swatch
(1981 - 1985)
Directeur général d'AESA SA, Groupe Alcatel
(1985 - 1998); Président et propriétaire
de la société (jusqu'en 2007)

Autres activités

Président de Felco Motion SA,
Les Geneveys-sur-Coffrane
Président de Finergence,
La Chaux-de-Fonds
Membre des Conseils d'administration de
- Felco SA, Les Geneveys-sur-Coffrane
- Stoco SA, Vaumarcus

Philippe Maquelin

1951, Suisse, Gorgier

Membre, depuis octobre 2012
Membre du Comité d'audit
Membre du Comité de rémunération/nomination
Membre du Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN

Formation

Licence ès sciences économiques
(Université de Neuchâtel)

Parcours professionnel

Fonctions d'assistant, de cadre et de direction
auprès de plusieurs sociétés affiliées du groupe
Swatch (1976 - 1988)
Consultant auprès d'ATAG Ernst & Young,
conseils aux entreprises suisses romandes
(1988 - 1990)
Fonctions de direction auprès du groupe
Portescap et du groupe API,
La Chaux-de-Fonds (1991 - 1998)
CFO du groupe Ismeca,
La Chaux-de-Fonds (1998 - 2002)
COO et CFO du groupe Tornos,
Moutier (2002 - 2010)
Consultant indépendant (depuis 2002)

Autres activités

Président de Motortech SA, La Chaux-de-Fonds
Membre du Conseil d'administration, Président
du Comité d'audit et membre du Comité de
rémunération et nomination de LNS Holding SA,
La Tène
Membre des Conseils d'administration de
- Nugerol Holding SA, La Tène
- BNJ FM SA, Delémont
- ARC FM SA, Delémont
- Delta Line SA, Lamone
- Delta.Line.Lux SA, Luxembourg
Associé de Maruma Holding Sàrl,
La Chaux-de-Fonds

Alvaro Piano

1957, Suisse, Peseux

Membre, depuis juin 2014
Membre du Comité d'audit
Membre de la Commission de répartition
de la Fondation culturelle
(représentant du Conseil d'administration)

Formation

Certificat fédéral de capacité d'employé de banque
Cursus de formation management et direction,
Crédit Suisse
Stage à New-York (bourse, placements,
marchés monétaires) Piano Remittance Corp.

Parcours professionnel

Retraité depuis janvier 2014
Banque Cantonale Neuchâteloise:
Directeur, responsable du secteur
de la clientèle individuelle (1995 - 2013)
Credit Suisse:
- Responsable Retail-banking pour la région
Suisse romande Nord-Valais (succursales à
Delémont, Neuchâtel, Fribourg, Sion)
- Responsable Marketing groupe de
succursales du canton de Neuchâtel
- Responsable du contrôle interne pour
la région Suisse romande Nord-Valais
(1976 - 1994)

Christian Piguet

1951, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Membre, depuis 2005
Membre du Comité de la Caisse de retraite
du personnel de la BCN
Membre du jury du « Prix BCN Innovation »
(représentant du Conseil d'administration)

Formation

Docteur en ingénierie (Ecole polytechnique
fédérale de Lausanne)

Parcours professionnel

Ingénieur auprès du CSEM (Centre suisse
d'électronique et de microtechnique SA),
Neuchâtel (1974 - 2015)
Professeur EPFL (1999 - 2015)

Autres activités

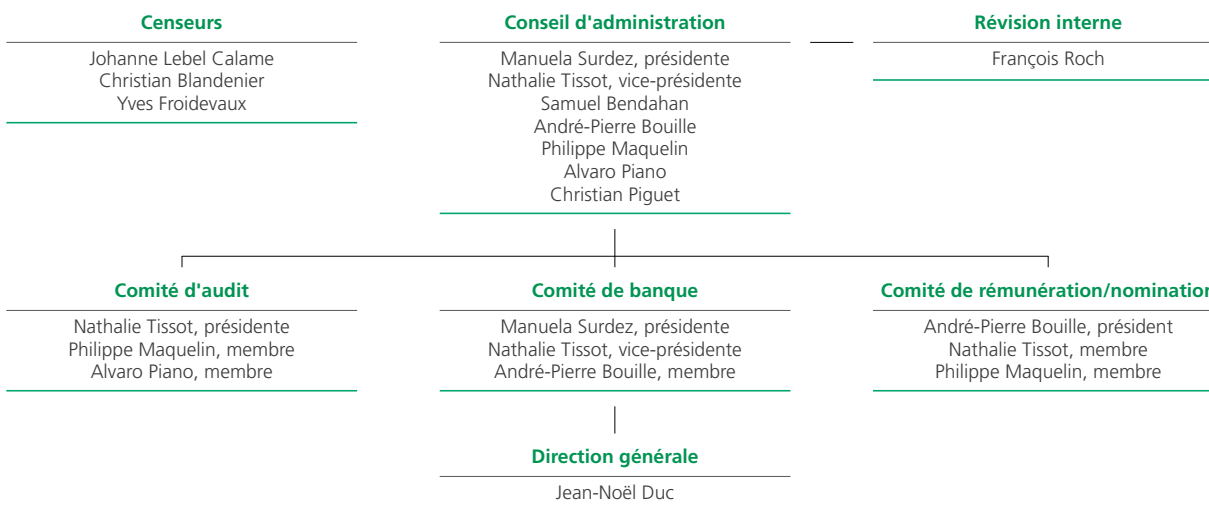
Membre du Conseil d'administration de
Centredoc, Neuchâtel

3.2 Election et durée du mandat

Le Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'Etat au début de chaque période administrative et ses membres sont rééligibles jusqu'à l'âge limite fixé à 70 ans.

3.3 Organisation interne et compétences du Conseil d'administration

Structure organisationnelle au 1^{er} janvier 2016



3.3.1 Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans la loi sur la BCN et le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration dispose notamment des compétences, intransmissibles et inaliénables, suivantes : Il définit la politique générale de la banque ainsi que son champ d'activité. Il veille à l'application de la loi et des règlements. Il fixe l'organisation et définit les compétences. Il approuve les règlements nécessaires à la gestion de la banque. Il nomme le directeur général et les membres de la Direction, le responsable de la Révision interne ainsi que les cadres de la banque. Il choisit l'organe de révision externe. Il fixe les traitements du directeur général, des membres de la Direction, du responsable de la Révision interne ainsi que les bases générales du traitement des collaborateurs. Il décide des affaires de crédits, selon annexe 1 du règlement d'organisation (règlement des compétences) et de l'octroi de crédits aux organes. Il exerce la surveillance et le contrôle des gros risques selon l'Ordonnance sur les

fonds propres (OFR). Il autorise les opérations immobilières ainsi que l'acquisition et la vente de participations permanentes. Il fixe le cadre de la gestion globale des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation. Sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat :

- ◀ La nomination du directeur général
- ◀ La rémunération des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il délibère valablement en présence de quatre de ses membres au moins et prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante. Les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal des décisions prises.

3.3.2 Comité de banque

Le Comité de banque se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la politique générale de la banque définie par le Conseil d'administration, les compétences du Comité de banque sont les suivantes :

- ◀ Il prend les décisions et exerce les compétences que lui délègue le Conseil d'administration.
- ◀ Il accorde les crédits selon le règlement d'attribution des compétences.
- ◀ Il préavise les affaires de crédits qui sont du ressort du Conseil d'administration.

Le Comité de banque se réunit aussi souvent que les affaires de la banque l'exigent, en principe toutefois chaque semaine. Pour délibérer valablement, deux des membres au moins du Comité de banque doivent être présents. En cas d'absence de deux membres du Comité de banque, le Conseil d'administration désigne un remplaçant parmi ses membres.

Les décisions du Comité de banque sont prises à la majorité absolue des membres présents. Lorsque deux membres sont présents, les décisions sont prises à l'unanimité. Les séances du Comité de banque sont présidées par la présidente, en cas d'empêchement par la vice-présidente ou, à leur défaut, par un autre membre.

3.3.3 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres du Conseil d'administration. Il répond aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 08/24. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité d'audit sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit se charge de la coordination et de la surveillance de la Révision interne, de la qualité des rapports d'audit ainsi que de la collaboration et de l'indépendance de la Révision interne et de l'organe de révision externe. Il prépare et préavise à l'attention du Conseil d'administration les décisions relatives aux états financiers et à leur préparation et assure le suivi des rapports de la Révision interne et de l'organe de révision externe.

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par année. Des séances supplémentaires peuvent être demandées par un des membres du comité, par le responsable de la Révision interne ou la Direction.

3.3.4 Comité de rémunération/nomination

Le Comité de rémunération/nomination est composé de trois membres du Conseil d'administration. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité de rémunération/nomination sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération/nomination prépare et préavise à l'attention du Conseil d'administration les décisions de nomination à la Direction de la banque ainsi que celles relatives au cadre de la rémunération du personnel et de la Direction. Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent.

3.4 Révision interne

La Révision interne effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la BCN. Elle dispose d'un droit illimité à l'information. Elle établit des rapports sur le résultat des contrôles à l'attention du Comité d'audit et de l'organe de révision externe, ainsi qu'annuellement au Conseil d'administration et aux censeurs. La Révision interne est subordonnée au Conseil d'administration. Elle est indépendante de la Direction. Le responsable participe aux séances du Comité d'audit. La Révision interne répond aux exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne (IIA - Switzerland). L'effectif du service est de quatre collaborateurs y compris le responsable.

La Révision interne est dirigée par :

François Roch

1957, Suisse, Yvonand (VD)

Réviseur, depuis 1998

Formation

Expert diplômé en finance et en controlling
Expert-réviseur

Parcours professionnel

Chef comptable, puis responsable administratif et logistique UBS, Yverdon-les-Bains (1986-1992)
Réviseur bancaire Reba Révision, Lausanne,
puis PricewaterhouseCoopers SA, Genève (1992-1998),
réviseur agréé par la CFB (1996-1998)

3.5 Censeurs

Les censeurs ont pour tâche de veiller à l'observation des dispositions cantonales régissant l'activité de la banque. Ils sont désignés par le Conseil d'Etat. Ils examinent notamment la politique de la banque en matière de crédits, d'engagements et de provisions, ainsi que la manière dont la banque gère les risques du marché, et font rapport au Conseil d'Etat.

A cet effet, ils ont accès aux procès-verbaux du Conseil d'administration, aux rapports de la Révision interne et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à tous les documents de la banque qu'ils estiment nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Les censeurs se réunissent, selon les besoins, au minimum une fois par trimestre.

Christian Blandenier

1965, Suisse, Val-de-Ruz

Censeur, depuis 2010

Formation

Licence en droit, Université de Neuchâtel
Brevets d'avocat et de notaire

Parcours professionnel

Avocat et notaire, associé dans une étude à Cernier (depuis 1993)

Autres activités

Conseiller général à Val-de-Ruz
Président du Conseil de fondation des Perce-Neige

Johanne Lebel Calame

1952, Canadienne et Suisse, Val-de-Travers

Censeur, depuis 2007

Formation

Licence ès lettres, Université Laval, Québec, Canada
Diplôme d'anglais, Université de Nottingham, Nottingham, Angleterre

Parcours professionnel

Traductrice, Collège Algonquin des Arts appliqués et de la Technologie, Ottawa Ontario Canada (1972 - 1976)
Correctrice, Editions de la Baconnière, Boudry (1985 - 1996)
Traductrice et correctrice indépendante (1978 - 1985 et depuis 1996)

Autres activités

Députée au Grand Conseil

Yves Froidevaux

1964, Suisse, Neuchâtel

Censeur, depuis 2005

Formation

Licence ès lettres, Université de Neuchâtel

Parcours professionnel

Chercheur en histoire économique et bancaire, Université de Neuchâtel et London School of Economics (1994 - 2001)
Gestionnaire du site Internet de l'administration cantonale neuchâteloise (2002 - 2004)
Collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la statistique (depuis 2005)

Autres activités

Membre du Conseil d'administration La Coopérative d'en face, coopérative d'habitants à Neuchâtel

3.6 Instruments de gestion et de contrôle

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction lui présente et commente les états financiers et la tenue du budget selon des situations établies mensuellement, semestriellement et annuellement. La Direction informe le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activités de la BCN, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises et en souffrance, et des décisions d'amortissement selon les principes comptables et d'évaluation arrêtés par la banque. De plus, le Conseil d'administration dispose des moyens d'information tels que :

- ◀ Rapports de la Révision interne
- ◀ Rapports de l'organe de révision externe
- ◀ Rapports d'analyse structurelle du bilan (rapports ALM, Asset Liability Management)
- ◀ Etat des risques

La gestion des risques se gère conformément à l'annexe du boucllement, point c), page 74.



De gauche à droite et de haut en bas :

Jean-Noël Duc

1954, Suisse, Neuchâtel

Pierre-Alain Leuenberger

1971, Suisse, Saint-Blaise

Patrick Schaad

1967, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Pedro Palomo

1969, Espagnol, Neuchâtel

Philippe Ducommun

1964, Suisse, Neuchâtel

Portrait

Direction

4. Direction

Elle gère les affaires de la banque conformément à la loi sur la BCN, aux règlements de la banque, aux décisions du Conseil d'administration et du Comité de banque. La Direction se réunit au minimum une fois par mois et chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Le directeur général prend part aux séances du Conseil d'administration et du Comité de banque avec voix consultative.

La BCN est dirigée par un directeur général et quatre directeurs responsables :

- ◀ du marché des Montagnes et Vallées
- ◀ du marché du Littoral
- ◀ de la gestion des crédits
- ◀ de la logistique

4.1 Directeur général et directeurs au 1^{er} janvier 2016

Jean-Noël Duc

1954, Suisse, Neuchâtel

Directeur général

Formation

Licence HEC (sciences économiques, option gestion d'entreprise, Université de Lausanne)
Cours suisse de direction d'entreprise, Centre romand pour les questions de management

Parcours professionnel

Fonctions de direction auprès de :

- UBS SA à Lausanne, Zurich, Sierre et Neuchâtel (1977 - 2001)
- Credit Suisse à Neuchâtel (2001 - 2004)
- BCN (dès septembre 2004)

Autres activités

Président de l'Association cantonale des banques neuchâtoises
Président de Silatech SA
Membre des :

- Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses
- Conseil d'administration de la Chambre neuchâtoise du commerce et de l'industrie
- Comité de la Chambre immobilière neuchâtoise
- Conseil de la Fondation de soutien aux sportifs d'Elite du Canton de Neuchâtel

Pierre-Alain Leuenberger

1971, Suisse, Saint-Blaise

Directeur, responsable de la Gestion des crédits

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

REBA Révision, Ostermundigen (1990 - 1995)
Fonctions de direction auprès de Clientis Caisse d'Epargne CEC SA à Courtelary (1995 - 2005)
BCN (dès 2005)

Autres activités

Membre du Conseil d'administration du Service cantonal des automobiles et de la navigation
Membre de la Commission de Placement Immobilier de Swisscanto

Patrick Schaad

1967, Suisse, La Chaux-de-Fonds

Directeur, responsable Marché
des Montagnes et Vallées
Suppléant du directeur général

Formation

Master of Science (MSc)
Option gestion d'entreprises
Faculté des HEC, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Fonctions de cadre auprès d'UBS SA
(1993-1998)
BCN (dès 1998)

Autres activités

Membre du Conseil d'administration de la
Banque Cantonale du Jura à Porrentruy
Membre du Conseil d'administration d'Emile
Egger & Cie SA à Cressier
Membre du Comité GENILEM
Arc Jurassien, La Chaux-de-Fonds
Membre du Conseil de fondation
de Finergence, Fondation pour le financement
initial d'entreprises novatrices

Pedro Palomo

1969, Espagnol, Neuchâtel

Directeur, responsable Marché
du Littoral Neuchâtelois

Formation

Diplômes Advanced & Senior Management
Programs
IE Business School Madrid
Certificat fédéral de capacité d'employé de
banque

Parcours professionnel

Société de Banque Suisse, La Chaux-de-Fonds
(1989 - 1994)
Fonctions de cadre auprès d'UBS SA, Neuchâtel
(1994 - 1999)
BCN (dès 1999)

Autres activités

Membre du Conseil de fondation
Les Perce-Neige
Membre de la Commission cantonale
de l'action sociale (CCAS)

Philippe Ducommun

1964, Suisse, Neuchâtel

Directeur, responsable
de la Logistique

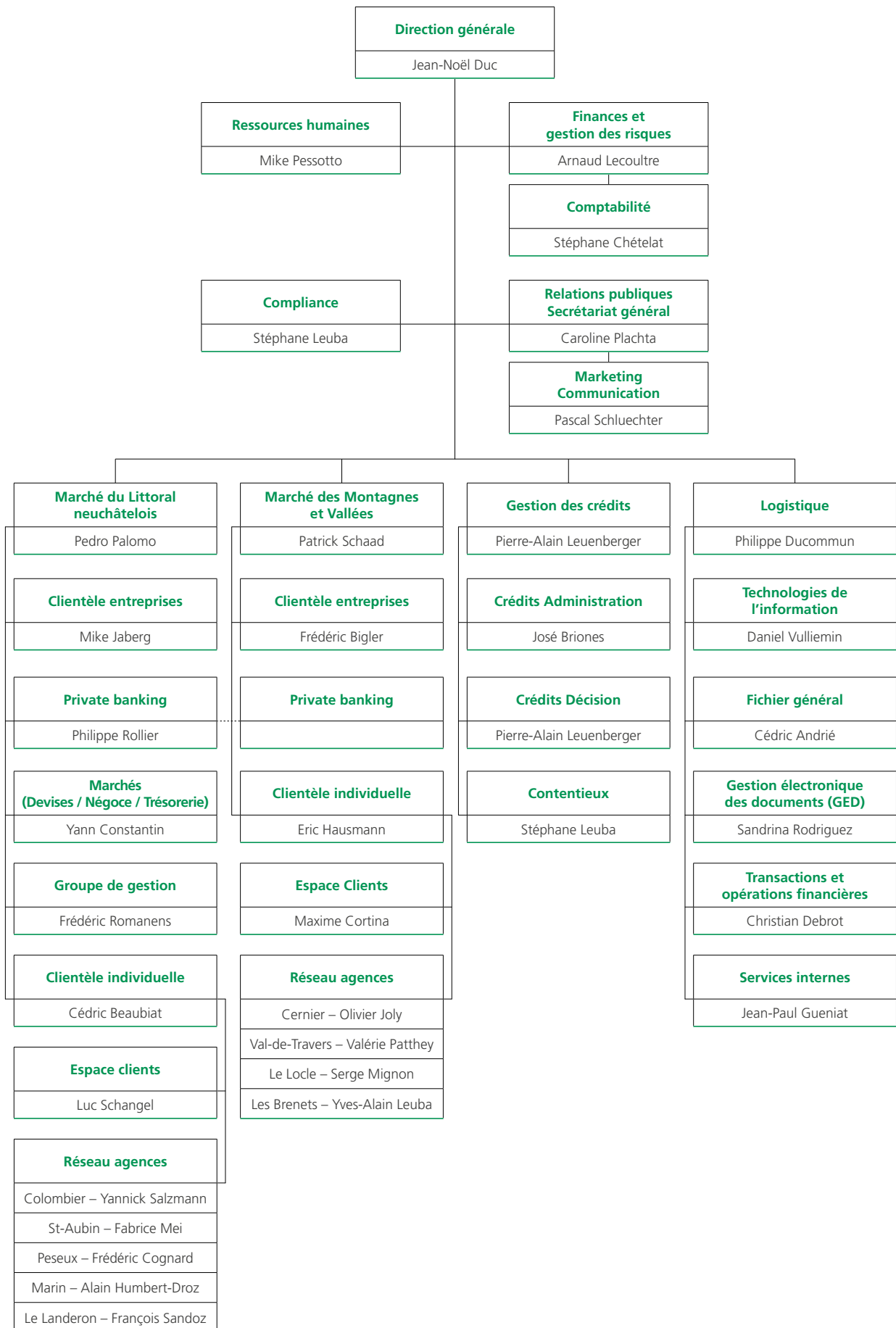
Formation

Brevet fédéral de spécialiste
de la conduite d'un groupe
Certificat fédéral de capacité d'employé
de banque

Parcours professionnel

Bank Hofmann AG, Zurich
(1983 - 1992)
BCN (dès 1992)

Organigramme opérationnel et fonctionnel au 1^{er} janvier 2016



4.3 Conseillers/ères Clientèle entreprises

Prénom Nom	Localisation
Laila Cinotti	Neuchâtel
Giovanni Comini	Neuchâtel
Blaise Houriet	La Chaux-de-Fonds
Christian Kohler	Neuchâtel
Raphaël Mermillon	La Chaux-de-Fonds
Joanie Regli	La Chaux-de-Fonds
Ana Rita Rodrigues	Neuchâtel
Jean-Daniel Tinembart	La Chaux-de-Fonds

4.4 Conseillers/ères Private Banking

Prénom Nom	Localisation
Olivier Boinay	La Chaux-de-Fonds
Christian Jaberg	Neuchâtel
Jean-Marie Lechine	Neuchâtel
Michelle Monnier	La Chaux-de-Fonds
Jean-Philippe Moullet	La Chaux-de-Fonds
Olivier Nicolet	La Chaux-de-Fonds / Neuchâtel
Arielle Raemy-Schwab	Neuchâtel
Nicolas Schwaar	Neuchâtel
Victor Vogt	Neuchâtel

4.5 Conseillers/ères Planification financière

Prénom Nom	Localisation
Sandra Hegetschweiler	Neuchâtel
Hugues Racine	Neuchâtel

4.6 Conseillers/ères Clientèle individuelle

Prénom Nom	Localisation
Flavio Barone	Neuchâtel
Steve Battistella	Neuchâtel
Marlène Bernardo	Fleurier
Stéphane Billieux	Le Landeron
Dario Cambeiro	Marin
Jean-Philippe Cavin	La Chaux-de-Fonds
Céline Colo	Fleurier
Alain Cuche	La Chaux-de-Fonds
Rossella De Rossi	Colombier
Marie-Eve Desarzens	Neuchâtel
Christian Gremaud	Le Locle
Monique Gusmini	Cernier
Gaëtan Jolliet	Colombier
Philippe Paratte	Neuchâtel
Jessica Schindler	Peseux
François Utiger	La Chaux-de-Fonds
Carole Wirth	Neuchâtel

5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction, participations et prêts

5.1 Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCN est fixée de la manière suivante :

Rémunération	CHF
Indemnité annuelle fixe	30'000
Indemnité de séance	500
Indemnité de la présidente	75'000
Indemnité de la vice-présidente	30'000
Indemnité de membre du Comité	20'000

Les indemnités versées au Conseil d'administration pour 2015 ont été de CHF 514'000. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciens membres du Conseil d'administration.

5.2 Rémunération de la Direction

La rémunération des membres de la Direction (directeur général, directeurs et sous-directeurs) est de la compétence du Conseil d'administration. Elle se compose d'un salaire de base et d'un bonus. La rémunération des 16 membres de la Direction en activité au 31 décembre 2015 s'est élevée à CHF 3'614'416. Les bonus de la direction pour l'exercice 2015 ont représenté au total CHF 1'658'430. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciens membres de la Direction.

5.3 Prêts aux organes

Les créances et engagements envers des sociétés liées ainsi que les crédits aux organes sont présentés au tableau 19 de l'information se rapportant au bilan, partie 4 du présent rapport de gestion.

6. Organe de révision bancaire

L'organe de révision de la BCN, agréé par la FINMA, est depuis 2015 BDO SA. Le réviseur responsable est M. Jacques Fournier, expert-comptable diplômé. Il assume cette responsabilité depuis l'exercice 2015. Depuis 2008, la durée du mandat de révision est d'une année, renouvelable par le Conseil d'administration à la fin de chaque exercice. Les tâches de contrôle et de surveillance de l'organe de révision sont du ressort du Conseil d'administration. Les rapports bancaires annuels et les éventuels rapports complémentaires sont examinés dans le cadre des séances du Conseil d'administration.

7. Politique d'information

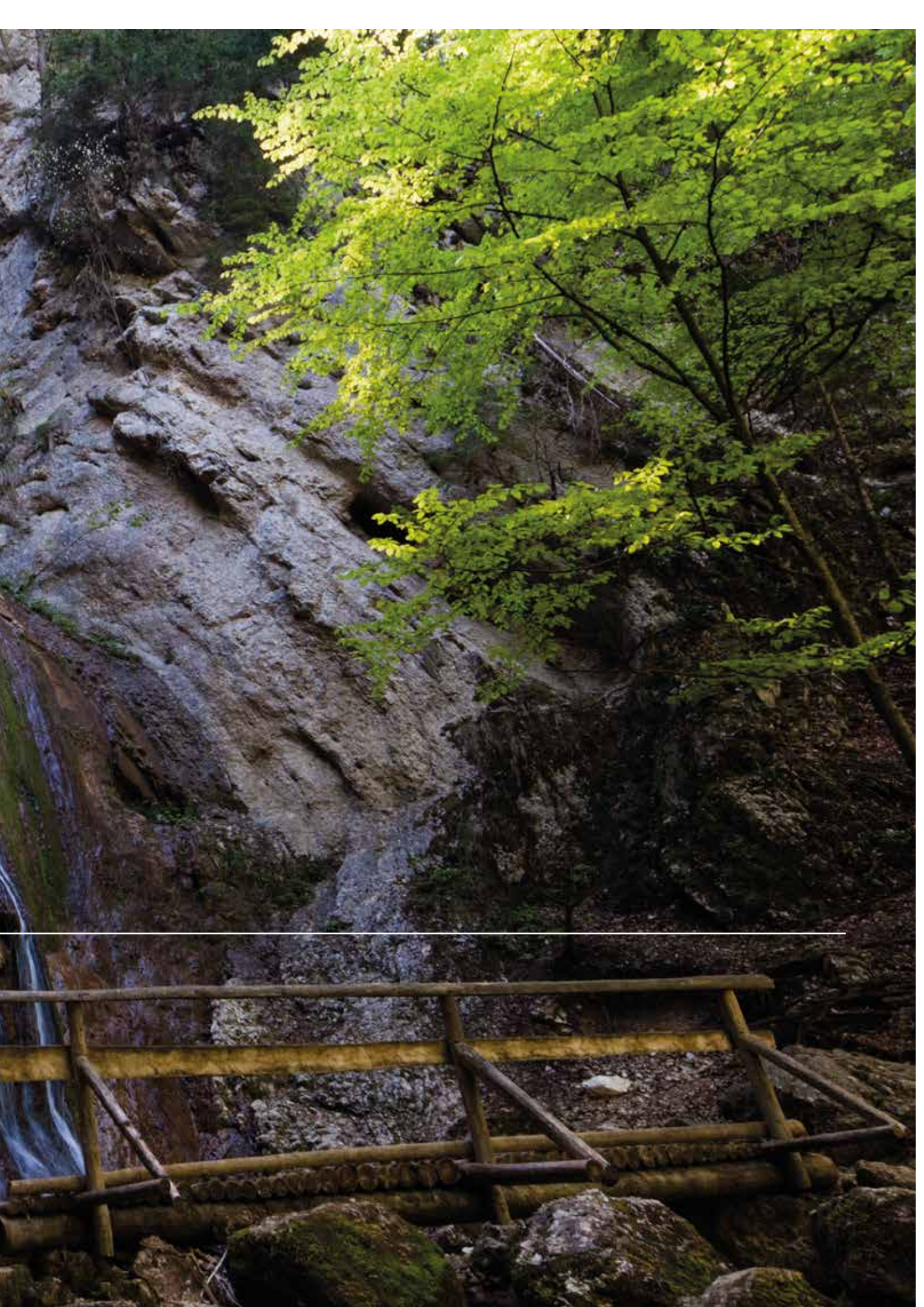
La BCN donne une conférence de presse au mois de février de chaque année pour commenter le résultat de l'année précédente. Selon les besoins, elle tient un ou plusieurs points de presse en cours d'année. Le Conseil d'Etat est informé de la marche des affaires de la banque lors d'une séance annuelle avec le Conseil d'administration et lors de rencontres, en règle générale trimestrielles, avec la présidente et le directeur général. De par ses statuts, la BCN publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires (semestriels) avec l'ensemble des banques cantonales dans la Feuille officielle suisse du commerce. La BCN dispose d'un site Internet www.bcn.ch qui présente toutes les informations diffusées à la presse. Les rapports de gestion de la BCN peuvent aussi être obtenus à l'adresse : info@bcn.ch ou au numéro de téléphone 032 723 61 11.



05

Exercice annuel

Cascade de Môtiers



Exercice annuel 2015

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2015 avant répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Actifs					
Liquidités			1'066'226	847'904	218'322
Créances sur les banques			432'354	697'065	-264'711
Créances résultant d'opérations de financement de titres		1	0	0	0
Créances sur la clientèle		2	1'140'552	1'133'200	7'352
Créances hypothécaires		2	7'060'851	6'735'856	324'995
Opérations de négoce		3	41	17	24
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		4	1'048	391	657
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0	0
Immobilisations financières		5	468'379	408'135	60'244
Comptes de régularisation			10'527	12'905	-2'378
Participations		6/7	20'319	20'815	-496
Immobilisations corporelles		8	38'025	38'543	-518
Valeurs immatérielles		9	0	0	0
Autres actifs		10	66'745	48'591	18'154
Total des actifs			10'305'067	9'943'422	361'645
Total des créances subordonnées			500	530	-30
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>			0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques			1'385'569	1'313'231	72'338
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		1	0	150'000	-150'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			5'979'199	5'632'390	346'809
Engagements résultant d'opérations de négoce		3	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		4	69'439	51'102	18'337
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0	0
Obligations de caisse			185'539	219'479	-33'940
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage		15	1'909'000	1'838'000	71'000
Comptes de régularisation			32'691	33'503	-812
Autres passifs		10	3'008	5'805	-2'797
Provisions		16	432	2'001	-1'569
Réserves pour risques bancaires généraux		16	357'255	327'436	29'819
Capital social		17	100'000	100'000	0
Réserve légale issue du bénéfice			247'813	237'022	10'791
Bénéfice reporté			162	120	42
Bénéfice de l'exercice			34'960	33'333	1'627
Total des passifs			10'305'067	9'943'422	361'645
Total des engagements subordonnés			0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>			0	0	0
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels		2/28	19'868	20'537	-669
Engagements irrévocables		2	314'362	332'791	-18'429
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2	14'165	14'165	0
Crédits par engagement		2	0	0	0

Compte de résultat au 31 décembre 2015

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des opérations d'intérêts		33	163'375	167'804	-4'429
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce			0	0	0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières			4'044	4'831	-787
Charges d'intérêts		33	-73'712	-81'289	7'577
Résultat brut des opérations d'intérêts			93'707	91'346	2'361
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts			-226	101	-327
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts			93'481	91'447	2'034
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement			14'314	16'186	-1'872
Produit des commissions sur les opérations de crédit			1'738	1'632	106
Produit des commissions sur les autres prestations de service			10'266	10'404	-138
Charges de commissions			-763	-1'038	275
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service			25'555	27'184	-1'629
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur			8'451	8'978	-527
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières			2'641	2'762	-121
Produit des participations			1'807	1'320	487
Résultat des immeubles			170	133	37
Autres produits ordinaires			67	492	-425
Autres charges ordinaires			-1'412	-199	-1'213
Sous-total autres résultats ordinaires			3'273	4'508	-1'235
Charges d'exploitation					
Charges de personnel		34	-40'348	-41'775	1'427
Autres charges d'exploitation		35	-24'051	-23'617	-434
Sous-total charges d'exploitation			-64'399	-65'392	993
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles			-9'843	-11'335	1'492
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		36	1	-162	163
Résultat opérationnel			56'519	55'228	1'291
Produits extraordinaires		36	8'511	2'442	6'069
Charges extraordinaires		36	-250	0	-250
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		36	-29'820	-24'337	-5'483
Bénéfice de l'exercice			34'960	33'333	1'627

Répartition du bénéfice

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Le bénéfice de l'exercice s'élève à		34'960	33'333
auquel nous ajoutons le solde reporté de l'exercice précédent		162	120
Solde à répartir		35'122	33'453
sur lequel nous payons l'intérêt du capital de CHF 100'000'000.- à 5%		5'000	5'000
et nous répartissons conformément à l'art. 11 LBCN comme suit :			
- à la réserve légale issue du bénéfice		11'526	10'791
- à l'Etat de Neuchâtel		18'500	17'500
<i>dont à titre de rémunération de la garantie de l'Etat</i>		<i>1'211</i>	<i>1'314</i>
<i>dont à titre d'attribution complémentaire</i>		<i>17'289</i>	<i>16'186</i>
- report à nouveau		96	162
		35'122	33'453

Selon l'article 11 de la loi sur la BCN, l'attribution à la réserve légale doit s'élever à 40% du solde après versement de l'intérêt sur le capital de dotation.

Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2015

	Année de référence		Année précédente	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
	<i>en milliers CHF</i>			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	34'960		33'333	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	29'820		24'337	
Variations des corrections de valeur pour risque défaillance et pertes	184			2'173
Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	10'557		11'335	
Provisions et autres correctifs de valeur		1'569		2'441
Délimitations actives	2'378		1'688	
Délimitations passives		812		863
Versement à la trésorerie de l'Etat de Neuchâtel		22'500		21'000
	77'899	24'881	70'693	26'477
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves				
Capital de dotation				
	0	0	0	0
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	496			616
Immeubles		2'632		1'453
Autres immobilisations corporelles		7'408		9'334
	496	10'040	0	11'403
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et à long terme (> 1 an)				
- Engagements envers les banques	217'000			160'000
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle		75'000	703'655	
- Engagements résultant des autres instruments à la juste valeur				
- Obligations de caisse		28'269		16'029
- Prêts de la Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses	184'000		28'000	
- Autres passifs		2'797		27'028
- Créances sur la clientèle	56'781		46'116	
- Créances hypothécaires		334'870		229'578
- Immobilisations financières		39'667		25'954
- Autres actifs		18'154		21'789
Opérations à court terme				
- Engagements envers les banques		144'662	585'475	
- Engagements résultant d'opération de financement de titres		150'000	150'000	
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	421'809			725'012
- Valeurs de remplacement négatives	18'337		51'102	
- Obligations de caisse		5'671		17'158
- Prêts de la Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		113'000	81'000	
- Créances sur les banques	264'711			53'942
- Créances sur la clientèle		64'893		43'382
- Créances hypothécaires	10'451			778
- Opérations de négoce		24	24	
- Valeurs de remplacement positives		657		391
- Immobilisations financières		20'577		19'871
	1'173'089	998'241	1'645'372	1'340'912
Etat des liquidités				
Liquidités		218'322		337'273
Total Sources de fonds	1'251'484		1'716'065	
Total Emplois de fonds		1'251'484		1'716'065

Présentation de l'état des capitaux propres au 31.12.2015 *(avant répartition du bénéfice)*

<i>en milliers CHF</i>	Capital social	Réserve issue du bénéfice et bénéfice reporté	Réserve pour risques bancaires généraux	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	100'000	237'142	327'436	33'333	697'911
Versement à la trésorerie de l'Etat du Canton de Neuchâtel				-22'500	-22'500
Attribution à la réserve issue du bénéfice / variation du bénéfice reporté		10'833		-10'833	
Utilisation de la réserve pour prix à l'innovation			-581		-581
Bénéfice de l'exercice de référence				34'960	34'960
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux			30'400		30'400
Capitaux propres à la fin de la période de référence	100'000	247'975	357'255	34'960	740'190

Les informations relatives aux exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité sont disponibles sur notre site www.bcn.ch

Annexe du bouclement 2015

A) Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

- ◀ Raison sociale: Banque Cantonale Neuchâtoise
- ◀ Forme juridique: Etablissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique
- ◀ Inscription au registre du commerce: 05.06.1883
- ◀ Siège social: Neuchâtel (NE)
- ◀ Numéro du registre de commerce: CH-645.1.001.317-4
- ◀ Bureau du registre de commerce: Canton de Neuchâtel

Les crédits commerciaux sont accordés contre garantie ou en blanc. Les opérations interbancaires sont en majeure partie effectuées à court terme. La banque est membre de la Centrale de lettres de gage des Banques cantonales suisses et se refinance auprès de cet organisme. La banque détient un portefeuille de titres dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie à moyen et long termes, enregistré dans les immobilisations financières. Le risque de taux du bilan est géré par le biais d'instruments financiers dérivés.

Commentaires relatifs à l'activité

Activités

L'article 1 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâtoise stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. Elle a le statut de négociant en valeurs mobilières. Le rayon d'activité de la banque se situe essentiellement dans le canton. L'implantation géographique comporte un siège à Neuchâtel, une succursale à La Chaux-de-Fonds et onze agences réparties sur l'ensemble du territoire du canton.

Opérations au bilan

L'activité la plus importante de la banque est déployée dans le domaine des crédits hypothécaires et commerciaux. Les prêts à la clientèle sont généralement couverts par des gages hypothécaires. La plus grande partie des crédits sert au financement d'immeubles d'habitation.

Opérations de négoce

La banque exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. Elle pratique, en outre, dans un cadre limité, pour son propre compte, un négoce actif de titres de créance (obligations) et de titres de participation (actions, fonds de placement). Pour le négoce de titres pour propre compte, la banque privilégie des valeurs de première qualité. L'utilisation de produits financiers dérivés à des fins de négoce n'est pas autorisée.

Opérations de commissions et de prestations de services

La banque est active dans la gestion de fortune, les placements fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle et les opérations d'émission. Elle fournit à la clientèle des prestations dans le domaine Internet (trafic des paiements et passation d'ordres de bourse en ligne).

Externalisation des activités

La banque peut déléguer des prestations de services à d'autres entreprises (outsourcing). Sont principalement concernées les activités en relation avec l'informatique. La banque assume la responsabilité relative au domaine confié à une entreprise externe.

La banque utilise la plate-forme informatique Finnova qui est hébergée auprès de la société Swisscom IT Services Finance AG, Fribourg. De plus, la banque a confié la gestion applicative (Application Management) de ses activités informatiques liées à Finnova à la société Swisscom IT Services Finance AG, Fribourg. L'administration des titres est partiellement externalisée chez Swisscom Business Process Outsourcing. La banque utilise le prestataire de service externe Swiss Post Solutions AG à Zürich, pour les prestations de scannage de tous les documents de la banque ainsi que le traitement du trafic des paiements. Ces externalisations font l'objet de contrats de services détaillés. Afin de conserver la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de service sont soumis au secret bancaire.

B) Principe de comptabilisation et d'évaluation**Principes généraux**

Les comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâteloise sont établis conformément au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les banques et à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux directives sur les prescriptions comptables (PCB) de la FINMA. Les comptes annuels sont établis selon le principe de l'image fidèle.

Principes d'évaluation

Les actifs et passifs, ainsi que les affaires hors bilan publiées sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

Liquidités, créances sur les banques et engagements au passif

Le principe de la valeur nominale est appliqué pour ces positions du bilan. Les agios et disagios des prêts de la Centrale de lettres de gage sont délimités jusqu'à leur échéance (accrual method).

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Il s'agit des crédits d'espèces accordés par la banque à ses clients. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 90 jours. Le montant du correctif de valeur correspond en principe à la totalité de la créance, diminuée de la valeur de liquidation des éventuelles sûretés mises en garantie. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ».

Au bilan, les correctifs de valeurs pour risque de défaillance sont dorénavant déduits des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires. Les variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont dorénavant directement portées en réduction du résultat brut des opérations d'intérêts.

Titres et métaux précieux destinés au négoce

Les positions de négoce sont évaluées à leur juste valeur à la date du bilan (prix de marché). Les bénéfices et pertes découlant de cette évaluation sont comptabilisés sous « Résultat des opérations de négoce ».

Immobilisations financières

Les titres de créance sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance et sont évalués à la valeur d'acquisition. L'éventuel agio ou disagio sur les titres à revenu fixe est respectivement valorisé ou amorti jusqu'à l'échéance (accrual method). Les autres positions en titres, telles que les actions, sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire au prix d'achat ou à la valeur du marché lorsque cette dernière est inférieure. Les dépôts d'or sont évalués à la valeur du marché. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente apparaissent sous cette rubrique à la valeur d'acquisition, déduction faite d'un éventuel amortissement nécessaire jusqu'à la valeur effective du marché. Ensuite, ils sont évalués à la valeur de liquidation.

Participations

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite, le cas échéant, des amortissements nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immeubles à l'usage de la banque sont amortis selon leur durée de vie prévisible, mais au maximum 33 ans.

Les autres immeubles sont amortis au maximum sur 50 ans.

Les transformations de parties d'immeubles sont amorties sur cinq ans au maximum.

Les rénovations diverses y compris celles n'apportant pas de valeur ajoutée à l'objet sont amorties intégralement sur l'année.

Les immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les véhicules et les machines, sont amorties chaque année à raison de 100% compte tenu de la faible matérialité des montants individuels.

Les investissements informatiques (matériel et logiciels) sont amortis sur leur durée de vie, mais au maximum sur trois ans. Les bancomats sont amortis en une année.

L'actualité de la valeur des immobilisations est revue chaque année. Si cet examen fait apparaître un changement de la durée d'utilisation ou une diminution de valeur, la banque amortit la valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et les amortissements supplémentaires sont comptabilisés au débit de la rubrique « corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles » du compte de résultat.

Engagements de prévoyance

La Caisse de retraite et d'invalidité de la banque assure un plan de prévoyance en primauté des cotisations. L'organisation, la gestion et le financement du plan de prévoyance sont conformes aux dispositions légales, aux statuts, ainsi qu'aux règlements de prévoyance en vigueur. Chaque année, les avantages ou engagements économiques sont calculés à la date du bilan sur la base des états financiers de l'institution de prévoyance, et traités conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16.

Provisions

Les provisions sont portées au compte de résultat de manière nette (nouvelles constitutions moins dissolutions des postes économiquement plus nécessaires).

Les provisions des risques sont portés au bilan sous la rubrique « provisions ».

Réserve pour risques bancaires généraux

La réserve pour risques bancaires généraux peut couvrir des pertes imprévisibles dues aux risques inhérents aux opérations bancaires et représente des fonds propres pour notre établissement.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan se fait à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet d'une provision portée au passif du bilan.

Changement des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation ont été modifiés au 1^{er} janvier 2015 selon la nouvelle circulaire FINMA 2015/1 Comptabilité banques. Ces nouvelles prescriptions comptables pour les banques (PCB) impliquent essentiellement des adaptations de la structure minimale du bilan et du compte de résultat.

Au bilan, les correctifs de valeurs pour risque de défaillance sont dorénavant déduits des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires.

Les variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont dorénavant directement portées en réduction du résultat brut des opérations d'intérêts.

Aucune autre modification significative n'est à relever. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence (restatement).

Facteurs d'influence sur la situation économique de la banque

Les modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation par rapport à l'année précédente n'ont dans l'ensemble eu aucune incidence sur l'évaluation de la situation économique de la banque.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur conclusion et évaluées immédiatement en vue de la détermination du résultat.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la réévaluation, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

Taux de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères à la date de clôture:

	au 31.12.2015	au 31.12.2014
EUR	1,0817	1,2025
USD	0,9900	0,9893

C) Indications relatives à la gestion des risques

Le Conseil d'administration examine régulièrement les principaux risques d'activité, décrits ci-après, auxquels la banque est exposée. L'évaluation tient compte des mesures visant à limiter les risques, ainsi que des contrôles internes prévus à cet effet. Le Conseil d'administration veille à l'existence de mesures assurant le contrôle permanent au sein des secteurs de la banque, à l'évaluation des paramètres influençant le profil de risque et à leur prise en compte lors de l'établissement des états financiers.

Risques de taux

Les risques de variation des taux sont périodiquement évalués. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres. La banque dispose d'un règlement ALM (Asset Liability Management) s'appuyant sur les lois, directives et règlements en vigueur relatifs aux risques de taux et de liquidité, édictés par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ainsi que par l'Association suisse des banquiers. Ce règlement définit :

- ◀ L'Asset & Liability Management (ALM) et les risques couverts.
- ◀ La composition et le rôle des organes impliqués dans la gestion de la structure du bilan.
- ◀ Les indicateurs de risque et les limites de positions.
- ◀ Le reporting interne et réglementaire.

Un outil informatique permet à la banque d'effectuer des calculs de variation de la valeur de marché des fonds propres ainsi que des tests de résistance au stress.

Au besoin, la banque fait appel à des spécialistes externes.

Risques de marché

Les risques de marché, représentés avant tout par les risques de positions liées aux opérations de négoce de titres et du commerce de devises, font l'objet d'un système de limites et sont surveillés quotidiennement.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont contrôlés selon les dispositions légales applicables en la matière.

Conformément aux dispositions légales et afin de couvrir ses besoins en matière de risque de liquidité, la banque dispose d'actifs liquides de haute qualité (HQLA: High Quality Liquid Assets), sous forme d'encaisse déposée sur le SIC de la BNS et de titres suisses émis par les villes, les cantons, la Confédération, la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA et la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Risques de contreparties bancaires

Dans le cadre de nos opérations financières et pour satisfaire pleinement aux exigences des articles 95 et suivants de l'OFR (Ordonnance sur les Fonds propres), les limites sur les contreparties bancaires sont revues chaque année.

Ces limites sont définies par rapport aux fonds propres disponibles de la banque. Chaque limite est pondérée par un facteur prenant en compte son type, sa durée ainsi que la cotation (Rating) de la contrepartie. La cotation (Rating) représente la situation financière et géographique de l'institut financier. Le système de limites tient également compte du phénomène de groupes.

La surveillance du respect des limites sur contreparties bancaires est quotidienne.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou à des événements extérieurs. Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Le système de contrôle interne est vérifié par la révision interne, qui rend directement compte de ses travaux au Conseil d'administration. La Direction rapporte annuellement au Conseil d'administration sur la qualité du système de contrôle interne.

Risques de crédit

Les risques de crédit englobent la totalité des créances qui pourraient entraîner des pertes, si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements. La banque limite les risques résultant des crédits en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Son système de notation donne à la banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des notations et une communication régulière avec la clientèle permettent à la banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation de biens immobiliers, la banque a édicté des procédures détaillées. La valeur de réalisation, sur laquelle sera basé le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- ◀ Objet habité par son propriétaire : valeur intrinsèque
- ◀ Objet de rendement : valeur de rendement
- ◀ Objets commerciaux et industriels utilisés par leur propriétaire : valeur d'usage basée sur la valeur de rendement théorique
- ◀ Terrain à construire : valeur du marché compte tenu du potentiel constructible

La banque a constitué une base de données informatisée des valeurs immobilières du canton de Neuchâtel qui lui permet de contrôler la plausibilité des estimations retenues. Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur de nantissement des gages retenue par la banque. Les exigences en matière de remboursement sont déterminées par la nature de la transaction.

Conformité et risques juridiques

Le responsable de conformité (compliance) contrôle le respect par la banque des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours et veille à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs

Les correctifs de valeurs et les provisions sont réexaminés et réajustés semestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la banque évalue les preneurs de crédit selon un système de notation comprenant quatre catégories pour les corporations de droit public, neuf catégories pour la clientèle individuelle et onze catégories pour les entreprises. Ce système permet à la banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Un système de notation permet une évaluation du risque de solvabilité : chaque contrepartie reçoit une notation située entre 1 et 11 (1 étant la meilleure catégorie de solvabilité et 11 la moins bonne). La catégorie 11 contiendra les créances à l'égard des clients faisant l'objet de correctifs de valeurs individualisés. Afin de tenir compte des risques latents aux créances de la banque contre les autres débiteurs, une provision forfaitaire est constituée. Elle représente le quart de la part non couverte des engagements contractés par les débiteurs de la catégorie 10.

E) Evaluation des sûretés de crédit

La valeur des couvertures immobilières remises à la banque est établie sur la base de normes internes d'estimation, auxquelles un taux d'avance différencié est appliqué en fonction de la nature du gage (habitation, commerce/artisanat, industrie, terrain, etc.). Les valeurs mobilières font l'objet d'un traitement analogue, tenant compte des degrés de sécurité et de liquidités des valeurs concernées. Les opérations hors bilan sont traitées de la même manière, qu'il s'agisse d'engagements fermes ou de garanties conditionnelles. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés ont été réglés, le service de la dette a repris normalement et les critères de solvabilité sont remplis, et que cela est constaté par un changement de la note de solvabilité.

F) Politique d'affaire lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, opérations de couverture (« hedge accounting »)

La banque utilise des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture du risque de taux résultant du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat des dérivés que la banque utilise dans le cadre de la gestion structurelle du bilan est délimité sur la durée (accrual method). La réévaluation des opérations de couverture est présentée dans le « Compte de compensation » sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ». Les effets de couverture ainsi que les buts visés par les opérations de couverture sont documentés. La banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations de couverture ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées, pour la partie excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles. Les opérations à terme sur devises et métaux précieux conclues avec la clientèle sont immédiatement retournées sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation.

G) Événements significatifs survenus après la date de l'établissement du boucllement

Aucun événement extraordinaire ayant une incidence majeure sur le patrimoine, sur la situation financière et sur les résultats de la banque n'est survenu après la date de l'établissement du boucllement.

Informations se rapportant au bilan

Tableau 1

Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension			
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension			150'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension			149'383
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres ou par le biais de prises en pension			

Tableau 2

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors-bilan ainsi que des créances compromises

	en milliers CHF	Nature des couvertures				Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	Collectivités de droit public	
Prêts						
Créances sur la clientèle	266'765	204'381	356'850	343'592	1'171'588	
Créances hypothécaires	6'800'356	260'785	4'478		7'065'619	
immeubles d'habitation	5'745'776	260'785	4'478		6'011'039	
immeubles commerciaux	628'693				628'693	
immeubles artisans et industries	256'213				256'213	
autres	169'674				169'674	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)						
Année de référence	7'067'121	465'166	361'328	343'592	8'237'207	
Année précédente	6'751'108	356'952	495'347	301'267	7'904'674	
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)						
Année de référence	7'067'121	465'166	325'524	343'592	8'201'403	
Année précédente	6'751'108	356'952	459'729	301'267	7'869'056	
Hors bilan						
Engagements conditionnels	4'937	8'152	6'779		19'868	
Engagements irrévocables	240'281		44'081	30'000	314'362	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			14'165		14'165	
Total du hors bilan						
Année de référence	245'218	8'152	65'025	30'000	348'395	
Année précédente	226'641	7'913	102'939	30'000	367'493	

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances compromises				
Année de référence	36'116	19'079	17'037	16'012
Année précédente	33'972	18'314	15'658	15'446

La différence entre le montant net et les corrections de valeurs individuelles se justifie par la nécessité de ne provisionner que partiellement certaines positions, la capacité de remboursement des débiteurs concernés étant suffisante.

Tableau 3

Répartition des opérations de négoce et des autres instruments évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Actifs			
Opérations de négoce		41	17
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <i>dont cotés</i>			
Titres de participation			
Métaux précieux		41	17
Autres actifs de négoce			
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Titres de dette			
Produits structurés			
Autres			
Total des actifs		41	17
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>			
Engagements			
Opérations de négoce			
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <i>dont cotés</i>			
Titres de participation			
Métaux précieux			
Autres passifs de négoce			
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Titres de dette			
Produits structurés			
Autres			
Total des engagements		0	0

Tableau 4

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	<i>en milliers CHF</i>	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux							
Swaps					68'310		700'000
Devises/métaux précieux							
Contrats à terme		1'048	1'128	97'935			
Année de référence		1'048	1'128	97'935	0	68'310	700'000
Année précédente		391	667	90'283	0	50'435	900'000
	<i>en milliers CHF</i>	Instances centrales de clearing	Banques	Autres clients			
Répartition selon les contreparties							
Valeurs de remplacement positives			433	615			

Tableau 5

Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	402'375	345'944	410'838	354'806
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	402'375	345'944	410'838	354'806
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>				
Titres de participation	26'103	24'934	28'615	28'529
<i>dont participations qualifiées</i>				
Métaux précieux	39'091	36'538	39'091	36'538
Immeubles	810	719	810	719
Total	468'379	408'135	479'354	420'592
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	366'767	345'944	374'746	354'806

Répartition des contreparties selon la notation (S&P / Moody's / Fedafin)

Titres de créances, notations	Valeur comptable
AAA	312'994
AA+	19'014
AA-	31'737
A+	3'022
A	35'608
Total	402'375

Tableau 6

Présentation des participations

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Change-ment d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations minoritaires évaluées au prix d'acquisition corrigé des amortissements nécessaires									
<i>avec valeur boursière</i>	15'120		15'120					15'120	18'109
<i>sans valeur boursière</i>	12'836	7'141	5'695			496		5'199	-
Total des participations	27'956	7'141	20'815		0	496		20'319	18'109

Tableau 7

Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative

Raison sociale et siège	Activité	Année de référence				
		en milliers CHF	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe
Parking Place Pury SA, Neuchâtel	Divers		3'400	14	14	oui
Parking Place du Port SA, Neuchâtel	Divers		3'100	8	8	oui
Parking du Seyon SA, Neuchâtel	Divers		1'200	12	12	oui
NEODE SA, Neuchâtel	Transfert de technologie		500	11	11	oui
Banque Cantonale du Jura, Porrentruy	Banque		42'000	9	9	oui

Tableau 8

Présentation des immobilisations corporelles

	en milliers CHF	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				Valeur comptable à la fin de l'année de référence
					Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la banque	96'581	68'969	27'612		1'607		1'727	27'492	
Autres immeubles	14'613	11'675	2'938		1'025		105	3'858	
Autres immobilisations corporelles	133'397	125'404	7'993		7'408		8'726	6'675	
Objets en « leasing » financier									
Total des immobilisations corporelles	244'591	206'048	38'543	0	10'040	0	10'558	38'025	

Tableau 9

Présentation des valeurs immatérielles

La banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

Tableau 10

Répartition des autres actifs et autres passifs

	en milliers CHF	Autres actifs		Autres passifs	
		Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation		65'144	46'832		
Impôts indirects		1'422	1'112	1'189	2'439
Comptes de règlement		179	639	542	2'089
Actifs et passifs divers			8	1'277	1'277
Total		66'745	48'591	3'008	5'805

Tableau 11

Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	Année de référence		Année précédente	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
	<i>en milliers CHF</i>			
Actifs nantis / cédés				
Titres déposés en garantie du crédit lombard BNS	27'042		29'063	
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	2'345'524	1'809'000	2'190'474	1'738'000
Actifs sous réserve de propriété				

Tableau 12

Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Comptes de trésorerie en CHF et monnaies étrangères		14'946	18'153

Tableau 13

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque

Le personnel de la banque est assuré auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité de la Banque Cantonale Neuchâtoise. Dans le courant de l'année 2014, le Comité de la Caisse de retraite a pris la décision d'opter désormais pour un plan en primauté des cotisations entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. L'âge de la retraite est de 62 ans pour les hommes et les femmes. Le montant annuel de la rente de retraite correspond au capital-épargne constitué, y compris les rachats de prestations, au début du versement de la rente. Ce capital est multiplié par le taux de conversion correspondant à l'âge de l'assuré (calculé en années et en mois). Chaque assuré cotisant peut se constituer un compte épargne complémentaire pour compenser les réductions en cas de retraite anticipée. Le compte retraite anticipée est alimenté par des rachats de l'assuré, ainsi que des éventuelles attributions. Il est productif d'intérêts au taux fixé par le Conseil de fondation. Le compte retraite anticipée est exigible en cas de retraite, d'invalidité, de décès et de sortie. Le montant constitué est dû en sus des autres prestations définies selon le règlement de prévoyance.

Présentation de l'avantage / engagement économique

Les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque (établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de 115,8% à fin 2014, respectivement de 112,0% à fin 2013 par rapport à l'exigence de l'OPP 2.

La réserve de fluctuation de valeurs a atteint l'objectif réglementaire tant à fin 2014 qu'à fin 2013. L'excédent d'actif calculé selon la norme Swiss GAAP RPC 16 n'est pas porté au bilan, la banque n'ayant pas l'intention de tirer profit de cet avantage économique.

Il existe, selon les informations fournies par la caisse de retraite, un excédent de couverture au 31 décembre 2015.

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de contributions d'employeur auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Charges de prévoyance dans les charges du personnel		
Les contributions de l'employeur s'élèvent à	3'666	5'123
<i>dont contribution liée au changement de système de primauté de la caisse de retraite (charge non récurrente en 2014)</i>	0	1'600

Tableau 14

Présentation des produits structurés émis

La banque n'a pas émis de produit structuré.

Tableau 15

Présentation des emprunts obligataires en cours

<i>en milliers CHF</i>	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Echéances	Montant
Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	1,59	2016-2030	1'809'000
Année précédente	1,76	2015-2029	1'738'000

	Année émission	Taux d'intérêt	Remboursement	Montant
Propres emprunts¹	2012	1,25	26.04.2021	100'000
Année précédente	2012	1,25	26.04.2021	100'000

¹ sans possibilité de dénonciation anticipée

	Montant
Total	1'909'000
Année précédente	1'838'000

Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :

D'ici à une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
					100'000	100'000

Tableau 16

Présentation des corrections de valeurs, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

en milliers CHF	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Recouvrements, intérêts en souffrance	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Autres provisions	0					0
Provisions pour autres risques d'exploitation	2'001	-1'569				432
Provisions pour risques de défaillance hors-bilan	0					0
Total des provisions	2'001	-1'569				432
Réserve pour prix à l'innovation	4'448				-581	3'867
Réserve pour soutien PME	3'500					3'500
Réserve pour risques bancaires généraux	319'488			30'400		349'888
Total de la réserve pour risques bancaires généraux	327'436			30'400	-581	357'255
Corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises	35'618	-326	-38	1'643	-1'094	35'803

Tableau 17

Présentation du capital social

en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation versé intégralement par l'Etat du Canton de Neuchâtel	100'000	100'000

Tableau 19

Indication des créances et engagements envers des parties liées

en milliers CHF	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	29'997	0	40'306	6'919
Sociétés liées	158'561	160'609	30'403	45'232
Affaires d'organes	11'885	10'880	17'165	14'341

Les crédits et prêts aux organes sont accordés selon les mêmes principes que ceux à la clientèle. Ils sont octroyés aux conditions du marché en tenant compte d'un taux préférentiel par rapport à celui appliqué à la clientèle pour les prêts destinés à l'acquisition de leur propre logement uniquement, soit :

- moins 1% pour les hypothèques à taux variable
- moins 0,75% pour les hypothèques à taux fixe

Tableau 23

Présentation de la structure des échéances
des instruments financiers

en milliers CHF	A vue	Dénouçable	Echu				Immobilisé	Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans		
Actifs								
Liquidités	1'066'226							1'066'226
Créances sur les banques	108'736		278'618	45'000				432'354
Créances résultant d'opérations de financement de titres								0
Créances sur la clientèle	431	165'094	568'573	126'068	206'450	73'936		1'140'552
Créances hypothécaires	3'424	128'022	549'665	820'949	3'165'585	2'393'206		7'060'851
Opérations de négoce	41							41
Valeurs de remplacement positives sur dérivés	1'048							1'048
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières	26'103	39'091	15'037	38'851	236'792	111'695	810	468'379
Total année de référence	1'206'009	332'207	1'411'893	1'030'868	3'608'827	2'578'837	810	10'169'451
Année précédente	953'598	336'749	1'292'329	1'404'608	3'603'743	2'231'213	719	9'822'959
Fonds étrangers								
Engagements envers les banques	6'658		525'911	58'000	290'000	505'000		1'385'569
Engagements résultant d'opérations de financement de titres								0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'622'437	3'598'839	277'722	65'201	295'000	120'000		5'979'199
Valeurs de remplacement négatives sur dérivés	69'439							69'439
Engagements d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Obligations de caisse			12'607	37'663	110'623	24'646		185'539
Emprunts et prêts des lettres de gage			14'000	49'000	498'000	1'348'000		1'909'000
Total année de référence	1'698'534	3'598'839	830'240	209'864	1'193'623	1'997'646		9'528'746
Année précédente	1'756'132	3'554'261	542'520	457'751	1'196'960	1'696'578		9'204'202

Tableau 24

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

	Année de référence		Année précédente	
	en milliers CHF		Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	1'064'632	1'594	850'120	-2'216
Créances sur les banques	380'614	51'740	601'753	95'312
Créances résultant d'opérations de financement de titres				
Créances sur la clientèle	1'138'893	1'659	1'125'941	7'259
Créances hypothécaires	7'060'851		6'735'856	
Opérations de négoce	41		17	
Valeurs de remplacement positives sur dérivés	1'048		391	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières	452'916	15'463	395'841	12'294
Comptes de régularisation	10'527		12'905	
Participations	20'319		20'815	
Immobilisations corporelles	38'025		38'543	
Valeurs immatérielles				
Autres actifs	66'745		48'591	
Total des actifs	10'234'611	70'456	9'830'773	112'649
Passifs				
Engagements envers les banques	1'043'515	342'054	895'164	418'067
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			150'000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5'809'446	169'753	5'452'914	179'476
Valeurs de remplacement négatives sur dérivés	69'439		51'102	
Engagements d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Obligations de caisse	185'539		219'479	
Emprunts et prêts des lettres de gage	1'909'000		1'838'000	
Comptes de régularisation	32'691		33'503	
Autres passifs	3'008		5'805	
Provisions	432		2'001	
Réserve pour risques bancaires généraux	357'255		327'436	
Capital social	100'000		100'000	
Réserve légale issue du bénéfice	247'813		237'022	
Bénéfice reporté	162		120	
Bénéfice de l'exercice	34'960		33'333	
Total des passifs	9'793'260	511'807	9'345'879	597'543

Tableau 25

Répartition du total des actifs par pays ou groupes de pays (principe du domicile)

	Année de référence		Année précédente	
	en milliers CHF		Valeur absolue	Part en %
Actifs situés en :				
Suisse	10'234'611	99,32	9'830'773	98,87
Europe	64'320	0,62	112'649	1,13
Autres	6'136	0,06	-	-
Total des actifs	10'305'067	100,00	9'943'422	100,00

Tableau 27

Présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

	<i>en milliers CHF</i>	CHF	EUR	USD	Métaux	Autres	Total
Actifs		10'027'969	136'605	53'893	58'818	27'782	10'305'067
+ Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises		74'283	19'825	2'839	664	324	97'935
Total des actifs		10'102'252	156'430	56'732	59'482	28'106	10'403'002
Passifs		10'099'503	123'548	47'213	8'172	26'631	10'305'067
+ Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises		23'751	20'033	2'703	51'136	312	97'935
Total des passifs		10'123'254	143'581	49'916	59'308	26'943	10'403'002
Position nette par devise		-21'002	12'849	6'816	174	1'163	

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

Tableau 28

Répartitions des créances et engagements conditionnels

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Engagements conditionnels			
Engagements de couverture de crédit et similaires		19'868	20'537

Tableau 30

Répartition des opérations fiduciaires

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces		13'670	8'402

Informations se rapportant au compte de résultat

Tableau 33

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique
Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs - opérations actives (réduction des produits d'intérêts)		524	0
Intérêts négatifs - opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		1'873	17

Tableau 34

Répartition des charges du personnel

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Organes de la banque et personnel		31'264	31'277
Prestations sociales		6'823	8'881
Autres charges de personnel		2'261	1'617
Total		40'348	41'775

Tableau 35

Répartition des autres charges d'exploitation

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux		1'306	1'381
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication		10'784	10'619
Charges relatives aux véhicules, machines, mobilier et autres installations		724	736
Honoraires de sociétés d'audit		266	305
<i>dont: prestations en matière d'audit financier et prudentiel</i>		250	292
<i>dont: autres prestations de service</i>		16	13
Autres charges d'exploitation		10'971	10'576
Total		24'051	23'617

Tableau 36

Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et de provisions libérées

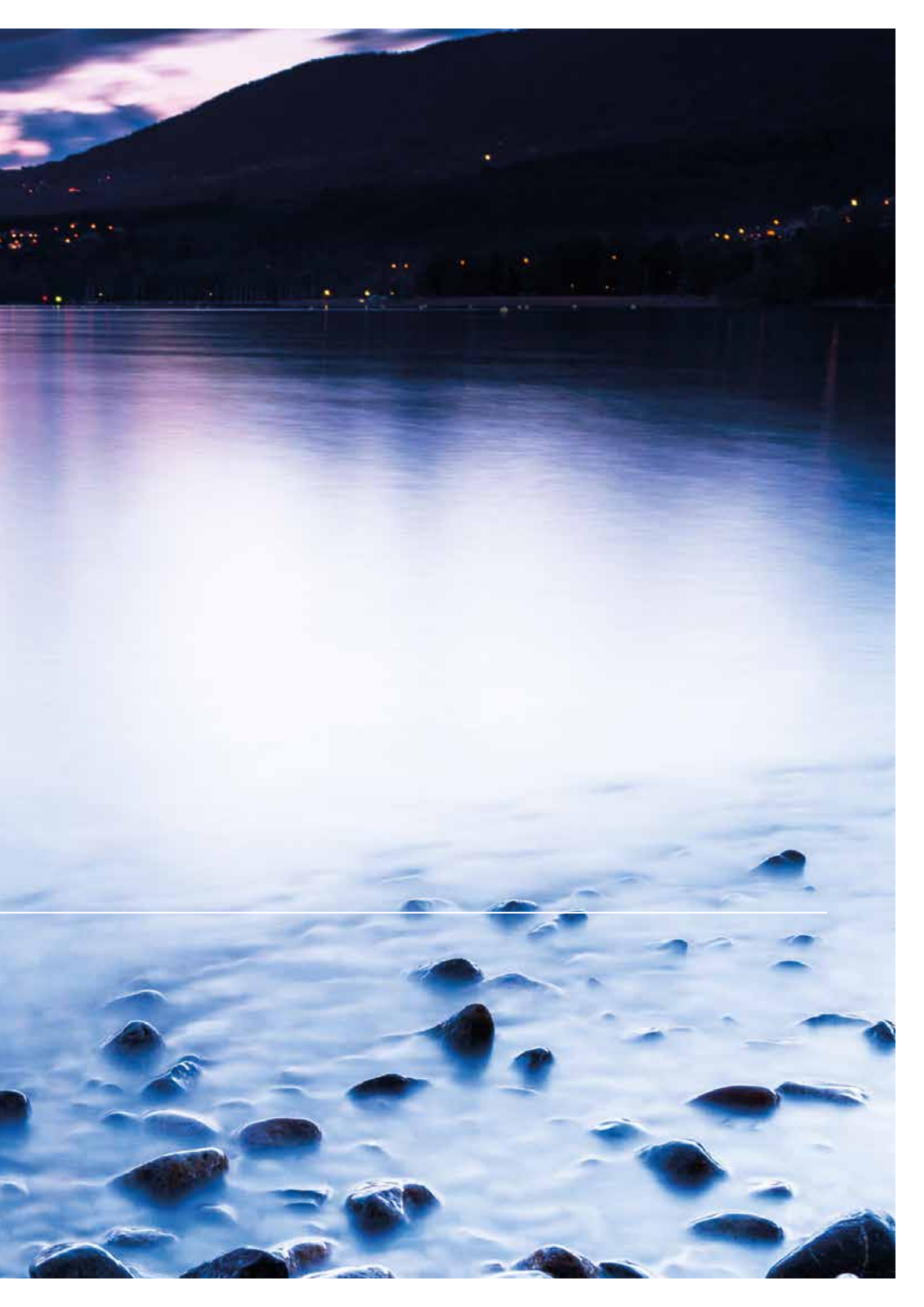
	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Variations des provisions et pertes			
Pertes liées à des risques opérationnels		46	-182
Créances récupérées sur pertes liées à des risques opérationnels		-47	20
		-1	-162
Produits extraordinaires			
Cession d'activités			2'167
Vente de nos participations Swisscanto à ZKB		8'468	
Divers produits hors exploitation		43	275
		8'511	2'442
Charges extraordinaires			
		-250	0
Variation des réserves pour risques bancaires généraux			
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux		30'400	25'700
Utilisation de la réserve pour parrainage de manifestations culturelles et sportives			-785
Coûts liés au prix à l'innovation		-580	-578
		29'820	24'337

A scenic view of a lake at dusk. The sky is a mix of deep blue and purple, with some clouds. In the background, a city is visible with its lights reflecting on the water. A large mountain is silhouetted against the sky. The water in the foreground is calm, with some rocks visible at the bottom.

06

Rapport organe de révision

Lac de Neuchâtel



Comptes annuels 2015**Rapport organe révision**

Au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 66 à 89 du rapport de gestion) de la Banque Cantonale Neuchâteloise, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec la loi suisse, la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise et les règles d'établissement des comptes applicables aux banques.

Autre information

Les comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâteloise pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 22 mai 2015.

Conformément à l'art. 728a al.1 ch.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art.11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 31 mars 2016

BDO SA



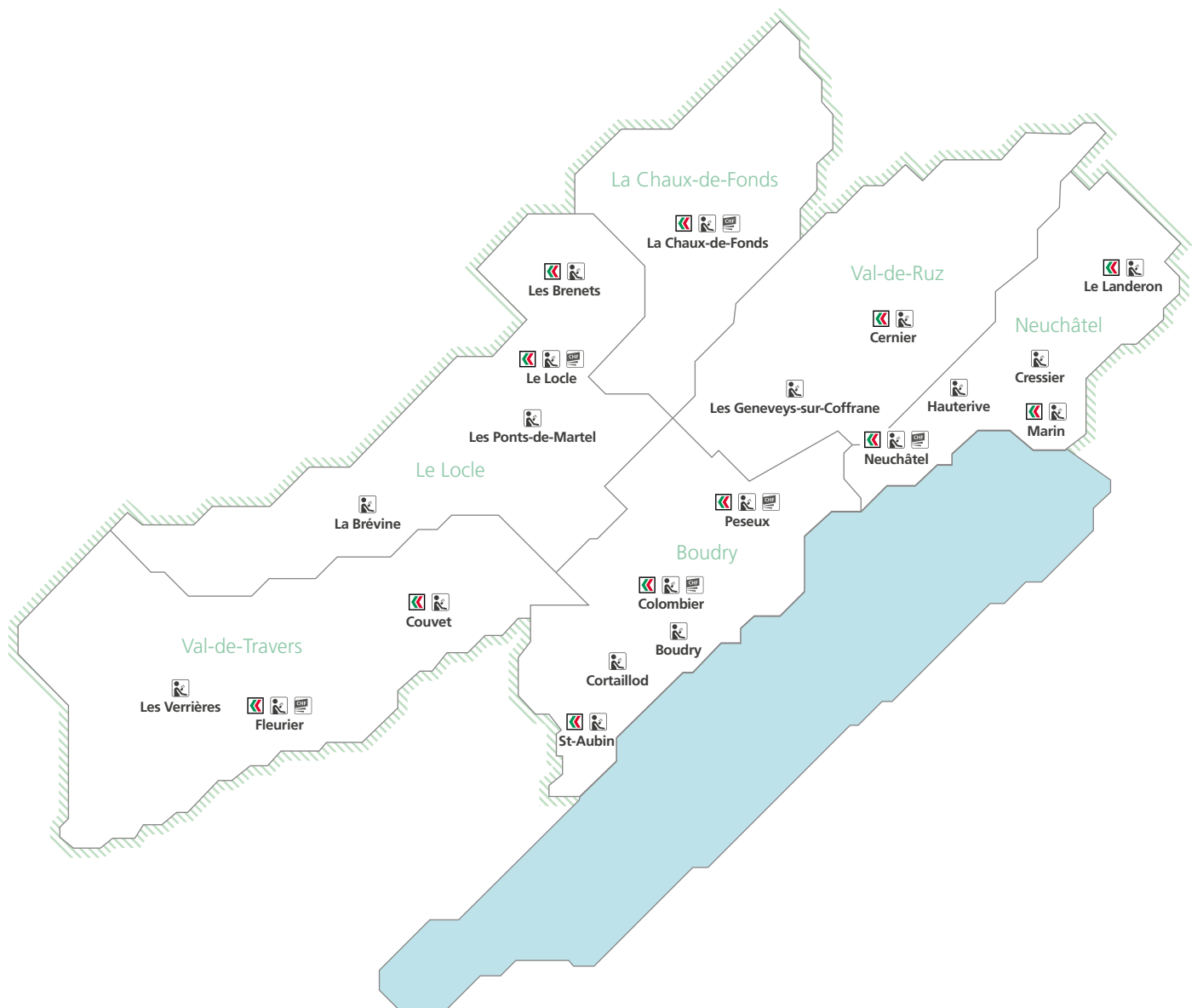
Jacques Fournier
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Roland Loup
Expert-réviseur agréé






















































Ancrée dans la région

A votre service partout dans le canton



Légendes

Agence	
Automate, prélèvements de billets	
Automate, versements de billets	

Areuse Centre de l'Île		Le Locle Grande-Rue 25	  
Boudry Centre Centre Migros	 	Neuchâtel Place Pury 4 Rue de l'Hôpital 5 Fun'ambule Place de la Gare Hôpital Pourtalès Pharmacie Rue de Monruz 23 Casino	        
Les Brenets Grand-Rue 20	 		
La Brévine			
Cernier Rue Guillemette-de-Vergy 2	 	Peseux Grand-Rue 6 La Halle aux Chaussures	   
La Chaux-de-Fonds Avenue Léopold-Robert 44 Centre commercial Les Eplatures Centre Métropole Hôpital	     	Les Ponts-de-Martel Grande-Rue 25	
Colombier Avenue de la Gare 12	  	Saint-Aubin La Couronne 3	 
Cortailod Littoral-Centre		La Tène Marin-Épagnier Rue Auguste-Bachelin 8 Marin-Centre Manor	   
Cressier Route de Neuchâtel 9		Val-de-Travers Couvét Grand-Rue 13	 
Les Geneveys-sur-Coffrane Rue du 1er Mars		Fleurier Avenue de la Gare 1	  
Hauterive Rue de la Rebatte 1		Les Verrières Grand-Bourgeau 58	
Le Landeron Rue du Jolimont 6 Centre Migros	  		

IMPRESSUM

Photos

Vincent Bourrut
Patrice Mestari
Joël von Allmen

Graphisme

Inox Communication

Impression

Imprimerie Baillo



 **BCN**
PLUS FORTS ENSEMBLE



Banque Cantonale Neuchâteloise
Place Pury 4
CH-2001 Neuchâtel
T +41(0)32 723 61 11
F +41(0)32 723 62 36

info@bcn.ch
www.bcn.ch